

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2021

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-président

M. Sylvain DUPRAZ, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS et Barbara SOULIER, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

Mmes Marion LOGEAN, Véronique ÔZAZMAN, Nathalie RUEGGER, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN

M. François HAAS

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR : (modifié)

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Election du Bureau du Conseil municipal – période du 1er juin 2021 au 31 mai 2022**
5. **Rapports des commissions**
 - a) **Sociale et enfance du 29 avril**
 - b) **Finances du 5 mai**
 - c) **Sports du 6 mai**
 - d) **Sécurité du 10 mai**
 - e) **Conjointe Finances + Environnement et infrastructures + Culture du 12 mai**

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 31-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'490'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates**
- b) **D 32-2021 R : Transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif**
- c) **D 33-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires**
- d) **D 34-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 235'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates**
- e) **D 36-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates**
- f) **D 37-2021 R : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**
- g) **D 39-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 27'000.- pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates**
- h) **D 40-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 16'000.- destiné à l'installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome à Plan-les-Ouates (délibération munie de la clause d'urgence)**
- i) **D 41-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000.- pour le financement d'une étude sociale sur le quartier du Vélodrome à Plan-les-Ouates**
- j) **D 42-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 12'000.- pour la réalisation d'une étude sur les besoins des aînés de plus de 75 ans**

7. Proposition du Conseil municipal

A. Motions

- a) **M 08-2021 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer**
- b) **M 09-2021 P : Pour considérer et aider les proches-aidants**
- c) **M 10-2021 P : Pour la mise en place de conférences scientifiques «Santé et Bien-être»**

B. Résolution

- a) **R 06-2021 P : Pour que Plan-les-Ouates se déclare zone en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)**

8. Pétition

- a) **Pe 03-2021 : Pour l'installation d'une caméra de surveillance dans la rampe du parking de Champ-Joly**

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Pierre Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mme Monbaron, Logean, Özazman, Rüegger, Saas, Soulier et Willimann. Il annonce que M. Haas rejoindra la séance avec un peu de retard. Il informe qu'ils ont reçu une pétition pour l'ajout d'une caméra de protection dans la rampe du parking de Champ-Joly, munie de 43 signatures, déposée par Mme Soulier et demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent de porter cette pétition à l'ordre du jour.

M. Tinguely n'a pas vu cette pétition et demande s'ils l'ont reçue.

Le Président lui répond qu'il n'y a pas de document PDF, qu'il n'y a que les photos.

Le Conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour pas l'ajout de la pétition 03-2021 Pour l'installation d'une caméra de protection dans la rampe du parking souterrain de Champ-Joly, par 17 voix pour et 1 abstention.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2021

Ce procès-verbal est en cours de rédaction.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021, en cours de rédaction, est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 28 mai 2021 et s'achèvera le 6 juillet 2021.

2.2 Courrier de la Coopérative Arpège

Le président informe qu'ils ont reçu un courrier de la Coopérative Arpège, daté du 13 avril 2021 et que ce courrier sera traité en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Réouvertures des salles de spectacles

M. Magnin annonce que les spectacles ont pu reprendre et que depuis le 27 avril 2021, les salles peuvent recevoir un peu plus de monde.

3.2 Cour des Contes

M. Magnin informe que la Cour des Contes a eu lieu du 1^{er} au 9 mai 2021, dans une version réduite, avec des jauges adaptées. Cela s'est extrêmement bien passé puisque tous les billets ont été vendus avant le début du Festival. Au total, le Festival a accueilli 2'100 spectateurs, dont 790 en représentations publiques, 1'240 écoliers et 120 enfants de crèche. Le bilan est très bon pour la situation actuelle, mais une année normale, avec tous les spectacles, accueille en moyenne plus de 5'000 spectateurs. La Commune est toutefois très heureuse d'avoir pour organiser ce Festival.

3.3 Exposition du groupe d'archives 'La Mémoire de Plan-les-Ouates' – Bibliothèque de La Julienne

M. Magnin annonce qu'une exposition du groupe d'archives 'La Mémoire de Plan-les-Ouates' a lieu actuellement, à La Julienne. Elle porte sur les pots qui marquent les fêtes, notamment les pots du 1^{er} août.

3.4 La Cabine à histoires

M. Magnin informe que la Cabine à histoires est active depuis le 20 avril 2021. Cette cabine à histoires, qui se trouve à côté de l'arrêt de bus Place des Aviateurs, est quelque chose d'unique. Il n'y a pas d'autre exemple d'une cabine téléphonique ayant été transformée ainsi.

3.5 Café Julienne

M. Magnin annonce que le bilan du 1^{er} trimestre du Café Julienne n'est pas bon, ce qui n'est pas surprenant puisque les nouveaux gérants n'ont pu faire que de la vente à l'emporter. D'autant plus qu'au moment où les terrasses pouvaient à nouveau être ouvertes, le soleil a quelque peu manqué.

3.6 Visites guidées de la Commune

M. Magnin informe que les visites guidées de la Commune, prévues les 23 mai et 27 juin 2021, sont complètes.

3.7 Reprise de la saison culturelle

M. Magnin annonce que la saison culturelle reprend avec le spectacle 'Charrette !' qui sera organisé en trois séances au lieu d'une, afin que le nombre de spectateurs inscrits puissent y venir, sachant que le public est réduit à 1/3 des spectateurs. Ceci sans coûts supplémentaires, puisque les artistes ont accepté de faire trois spectacles au lieu d'un pour la même contribution.

3.8 Exposition sur la BD du patrimoine

M. Magnin informe que du 17 juin au 15 juillet 2021 aura lieu l'exposition sur la BD du patrimoine, la bande dessinée que la Commune distribuera aux 8P dès cette année. Cette BD est réalisée par Jehan Khodl. Dès le 17 juin 2021, les visiteurs pourront voir les originaux, les croquis et les ébauches de cette BD, dans le cadre de cette exposition.

3.9 Fête de la Musique

M. Magnin annonce que la Fête de la Musique sera organisée différemment cette année. Elle se déroulera sur trois jours au lieu d'un, avec des jauges plus petites, à la salle communale et une petite scène à l'extérieur en fonction des décisions du Conseil fédéral du 26 mai prochain.

3.10 Programmation estivale

M. Magnin informe que pour la deuxième année consécutive, la Commune prévoit une programmation estivale. En lien avec la pandémie, partant du principe qu'il y aura plus de monde car moins de personnes partiront loin en vacances, des spectacles seront proposés durant l'été.

3.11 Ressources humaines

M. Magnin annonce qu'au 6 mai 2021, la Commune comptait deux personnes malades du Covid, une personne en quarantaine et 37 % du personnel en télétravail.

3.12 Séance du personnel – 3 juin 2021

M. Magnin informe qu'une séance du personnel est prévue le 3 juin 2021. Ils essaient donc de la maintenir, même s'il y aura du monde et cela se fera en vidéoconférence.

3.13 Permanence désendettement

M. Magnin annonce que la Permanence désendettement aura lieu le 8 juin 2021, de 08H30 à 12H00. Si les conseillers municipaux connaissent des personnes pour lesquelles cela est nécessaire, qu'ils n'hésitent pas à les envoyer. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ; il s'agit d'une permanence.

3.14 Insertion

Concernant l'insertion, **M. Magnin** informe que la Commune continue à accompagner les jeunes pour les recherches d'apprentissage. Ceci est très compliqué actuellement car, malgré FO18 (Formation obligatoire jusqu'à 18 ans), il y a plus de demandes. Et il n'y a pas autant de places d'apprentissage qu'avant.

3.15 Visites de la Mairie pour les 7P

M. Magnin annonce que les dates des visites de la Mairie pour les 7P ont été fixées aux 21 et 28 mai et aux 1^{er} et 8 juin 2021. Ces visites se font avec les effectifs les plus réduits possible, raison pour laquelle les conseillers municipaux, notamment les membres de la commission sociale, n'y sont exceptionnellement pas conviés.

3.16 Centre aéré

M. Magnin informe que le Centre aéré aura lieu à la buvette des Cherpines et qu'il est d'ores et déjà quasiment plein.

3.17 Séance avec le SRED (Service de la Recherche En Education)

M. Magnin annonce qu'une séance avec le SRED a eu lieu dernièrement ; tout va bien dans les écoles de la Commune où il y a plutôt une stabilisation, voire un recul du nombre d'élèves. Excepté pour l'école du Sapay, bien évidemment où il est annoncé plus de 780 élèves en 2027. Cette projection est toujours au-dessus des effectifs que cette école peut accueillir, même avec ses compléments. Mais jusqu'en 2027, la Commune est dans les clous. Cette évolution sera observée de très près.

3.18 Service de l'action sociale – événements estivaux

M. Magnin informe que les organisations d'été par le Service de l'action sociale, telles *PLO Plage* ou *Les cours de français au parc !* ont démarré.

3.19 Programmation estivale du projet *Bien'venu*

M. Magnin annonce que la programmation estivale du projet *Bien'venu*, notamment au Sapay, continue.

3.20 Balades en Cyclomove

M. Magnin informe que déjà trois balades ont eu lieu avec le Cyclomove. Cela marche très bien, malgré la météo.

3.21 *Les chasseurs de soif*

M. Magnin annonce que les jeunes formés à la prévention, qui agissent auprès de leurs pairs dans le cadre du projet *Les chasseurs de soif*, reçoivent aujourd'hui même, à savoir le 18 mai 2021, une formation supplémentaire avec les samaritains pour aller encore plus loin dans leur formation.

3.22 Les journées du savoir-faire horloger '*Autour du temps*'

M. Magnin informe que l'organisation des journées du savoir-faire horloger '*Autour du temps*' bat son plein. Elles auront lieu en octobre 2021. Ils en parleront en commission des finances.

3.23 Journée des entreprises

M. Magnin annonce qu'ils ont également commencé l'organisation de la Journée des entreprises et que cela se passe bien. Il n'en donne cependant pas encore la thématique.

3.24 Répartition de l'enveloppe Covid

M. Magnin informe que la répartition de l'enveloppe Covid a été préconisée par les Services. Le Conseil administratif doit encore statuer pour valider ces propositions.

3.25 Renforcement de l'équipe des cantinières à l'école du Sapay

M. Magnin annonce que l'équipe des cantinières de l'école du Sapay va être renforcée puisqu'il y aura beaucoup plus d'élèves dès l'année prochaine.

3.26 Statistiques des villes suisses 2021

M. Magnin souhaite leur faire part de quelques statistiques concernant Plan-les-Ouates. Il explique que la Commune reçoit régulièrement une 'bible' contenant les statistiques des villes suisses. Plan-les-Ouates y figure et il a relevé ces quelques chiffres concernant leur Commune en 2021 :

- 1'678 propriétaires et 1'720 locataires,
- 10'600 habitants au moment de la statistique, dont 4'995 célibataires, 22,4 % d'étrangers, 5'430 femmes et 5'187 hommes et 2'674 jeunes de moins de 20 ans. Il n'est cependant pas précisé si Plan-les-Ouates est toujours la ville la plus jeune de Suisse,
- le record du nombre de personnes par logement, à savoir 2,9 personnes. La moyenne suisse est à 2,1 personnes,
- 760 foyers à 1 personne, 952 à 2 personnes, 682 à 3 personnes, 777 à 4 personnes, 471 à 5 personnes et plus,
- Plan-les-Ouates est la troisième commune la plus industrielle après Le Locle et Uzwil. En effet, 50,9 % des emplois sont dans l'industrie, ce qui représente 7'670 emplois dans le secondaire, 7'360 dans le tertiaire et uniquement 28 dans le primaire.
- 166 chômeurs, dont 129 dans le tertiaire, ce qui représente 3 %,
- le record particulier du plus grand ratio de motos sur une commune, comptant 173 motos pour 1'000 habitants. La moyenne suisse est de 77 motos pour 1'000 habitants,
- 5'740 voitures et 1'841 motos,
- sur le plan financier, au niveau, 50 % des communes finissent avec des comptes dans le rouge, ce qui n'est pas le cas de Plan-les-Ouates,
- la Commune détient un record sur les actifs, puisqu'elle est la commune de 10'000 à 15'000 habitants qui a le plus d'actifs. Si les conseillers municipaux ont des questions sur ce que sont les actifs, cela leur sera expliqué en commission des finances,
- 3,7 % de la population de Plan-les-Ouates qui est à l'aide sociale.

En l'absence de Mme Monbaron, **M. Rodriguez** fait part des communications transmises par cette dernière :

3.27 Sondage pour les installations sportives du Pré-du-Camp

M. Rodriguez annonce que le sondage pour les installations sportives du Pré-du-Camp, à destination de la population et des associations sportives, est en ligne sur le site de la Commune à l'adresse www.plan-les-ouates.ch/sondage. Les données récoltées serviront notamment à mener une étude des besoins dans le cadre du réaménagement du terrain rouge et des terrains de sport du Pré-du-Camp.

3.28 Incivilités

M. Rodriguez informe que 15 cas d'incivilités ont été relevés pour le mois d'avril 2021, à savoir 6 cas de déchets et 9 tags. Le nettoyage des nombreux tags constatés sur la Commune durant ce mois nécessitera un dépassement de budget.

3.29 Contrôle radar

M. Rodriguez annonce qu'il y a eu durant ce mois d'avril 2021, un contrôle radar de vitesse, zone 30 km/h au chemin de Vers. En termes d'effectif, il y avait quatre membres de la police cantonale, deux de la police municipale et un véhicule radar. Bilan de ce contrôle : une interception au chemin des Vuattes, 236 véhicules contrôlés, 25 infractions et 11 interceptions.

3.30 Mesures Covid-19

M. Rodriguez informe que divers contrôles concernant le regroupement de personnes et le port du masque, suite aux nouvelles mesures, ont été réalisés. En général, ceci est bien respecté sur leur territoire.

3.31 Cambriolages

M. Rodriguez annonce que les données cantonales pour le mois d'avril 2021 mentionnent 3 cambriolages sur la Commune, contre 1 au mois d'avril 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021, 5 appartements, 4 caves, 2 chantiers, 1 magasin et 3 villas ont été cambriolés.

3.32 Accident d'un agent de la police municipale

M. Rodriguez informe qu'un agent de la police municipale s'est fait rouler sur un pied lors d'un contrôle routier. Le conducteur s'est dénoncé ultérieurement auprès de la police cantonale. L'agent a pu reprendre le travail quelques jours après l'incident.

3.33 Plan-de-site d'Arare-Dessus

M. Rodriguez explique que le plan de site d'Arare-Dessus contient une zone de hameau au sein de laquelle des aires d'implantation de nouvelles constructions sont indiquées. Suite à une mise en demeure de la Confédération, rappelant que ces zones de hameau, utilisées uniquement dans le Canton de Genève, étaient illégales, le Canton a demandé à la Commune de bien vouloir modifier son plan de site en supprimant ces zones. La conséquence est que toute nouvelle construction est interdite, cette zone étant désormais soumise à la réglementation de la zone agricole. Seules des extensions mineures et des changements de destination sont envisageables. Une coordination avec le Service des Monuments et des sites aura lieu prochainement pour envisager la modification du plan de site dans ce sens.

En l'absence d'autres communications transmises par Mme Monbaron, **M. Rodriguez** fait part des communications concernant son propre dicastère, notamment des réponses à des questions posées lors du dernier Conseil municipal.

3.34 Réponse à la question posée par M. Solari concernant les revenus perçus sur les panneaux publicitaires

M. Rodriguez informe qu'en moyenne, ces dernières années, la Commune a perçu CHF 13'000.- par année de revenus sur les panneaux publicitaires.

3.35 Réponse à la question posée par M. Tinguely concernant la répartition des renouvellements des abonnements TPG entre les jeunes et les adultes

M. Rodriguez annonce que pour 2018, 840 abonnements ont été subventionnés, dont 139 pour des seniors, 364 pour des adultes, 637 pour des juniors. En 2019 il y en a eu 1'233, dont 148 pour

les séniors, 438 pour des adultes et 647 pour des juniors. Et en 2020, 1'022, dont 114 pour les séniors, 377 pour les adultes et 531 pour les juniors.

3.36 Réponse à la question posée par M. Tinguely concernant les cabanes pour les chats installées du côté des Sciers

M. Rodriguez informe cette histoire remonte à 2017 déjà. Suite à des dépôts sauvages de déchets, l'administration cantonale demande ponctuellement des nettoyages du bois qui appartient à l'Etat de Genève. Et en 2017, il a été constaté l'apparition de plusieurs cabanes pour chats. Suite à des plaintes du voisinage, les Services sont donc allés sur place. Consciente du fait que la présence des chats impacte sur la biodiversité du site, la Commune a demandé des explications aux Services de l'Etat, étant donné que celui-ci en est le propriétaire. A l'époque, la Direction générale de l'Agriculture et de la Nature, surprise par la présence de ce refuge, a indiqué que ce genre d'installation n'avait, normalement, rien à faire en forêt, tandis que le Service de la gérance du Canton avait affirmé avoir demandé l'évacuation des cabanes installées sans autorisation préalable. En septembre 2017, l'Etat informait la Commune qu'une solution temporaire était trouvée : seuls deux cabanons pour les chats ont été laissés jusqu'au démarrage des travaux du quartier des Sciers. En février 2021, à la demande du SCA (Service Construction et Aménagement), le SEE (Service Environnement et Espaces verts) signale à l'Etat que, contrairement à leur affirmation de 2017, ce ne sont pas deux, mais désormais une dizaine d'installations pour les chats qui sont dans le cordon boisé. Une séance sur place a eu lieu en mars 2021, avec le Service de la gérance de l'Etat, l'association SOS Chats, ainsi que le SEE et un compromis oral a été trouvé pour rénover deux cabanons et évacuer les autres d'ici l'été, ce qui a été confirmé par un courrier du Service de la gérance de l'Etat et agréé par SOS Chats.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PÉRIODE DU 1ER JUIN 2021 AU 31 MAI 2022

Le Président rappelle, conformément à l'article 6 du règlement du Conseil municipal, que le Bureau du Conseil municipal se compose d'au moins quatre membres et d'au moins un membre par groupe représenté. Il convient donc d'élire un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire, ainsi qu'un membre. Les élections ont lieu à main levée. A la demande d'un quart des membres présents du Conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret. Celui-ci n'étant pas demandé, le Président demande aux conseillers municipaux de voter en levant la main, afin de valider la nouvelle composition du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, qu'ils ont reçu sur leur place.

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 18 voix pour, soit à l'unanimité. Le Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 sera donc composé comme suit :

Président	:	M. Philippe ROCHETIN	(Parti Démocrate-chrétien)
Vice-président	:	M. Sylvain DUPRAZ	(Parti Libéral-Radical)
Secrétaire	:	Mme Alexandra SAAS	(Mouvement citoyen genevois)
Vice-secrétaire	:	Mme Nathalie RUEGGER	(Parti socialiste)
Membres	:	M. Laurent SEYDOUX	(Parti Vert'libéral)
		M. Pierre TORRI	(Parti Les Verts)

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

a) Sociale et enfance du 29 avril (annexe a)

Mme Ferri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Finances du 5 mai** (annexe b)

En l'absence de Mme Logean, **le Secrétaire** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Sports du 6 mai** (annexe c)

Mme Dubois donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sécurité du 10 mai** (annexe d)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport.

M. Tinguely à la lecture de ce rapport, il se dit étonné par le vote au sujet des caméras de vidéosurveillance, parce qu'il n'avait pas souvenir que cela avait été renvoyé en commission. Et après vérification, cet objet n'a effectivement pas été renvoyé en commission lors du précédent Conseil municipal. La commission n'a donc pas à se prononcer sur un sujet pour lequel elle n'a pas été mandatée par le Conseil municipal. Il y a donc un vice de forme dans ce préavis, raison pour laquelle il demande que le rapport soit corrigé parce qu'il ne peut pas y avoir de préavis dans ce cas-là. Cela figure dans le règlement du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, ainsi que dans la loi sur l'administration des communes.

M. Magnin en convient. Il explique cependant qu'il arrive au Conseil administratif, plus souvent qu'à son tour, de donner au Conseil municipal des informations en amont, afin de pouvoir préparer les choses et pouvoir en discuter, mais sans forcément demander de préavis. Or, dans des cas d'urgence, si la commission est d'accord, il demande effectivement parfois un préavis qui ne devrait formellement pas être validé tant que le Conseil municipal n'a pas renvoyé l'objet en commission. C'est une action anticipée. Au Conseil municipal de dire, au moment où il est saisi du sujet, si le préavis de la commission le satisfait ou pas ou si, formellement, il veut le préavis après le Conseil municipal. C'est une question de bon sens, une question de formalisme dont il laisse les conseillers municipaux juges. Pour sa part, il n'est pas choqué par ce préavis de la commission. Mais il l'accorde, cela n'est pas tout à fait formel.

A l'issue d'un bref échange, il est décidé que ce rapport sera modifié comme suit :

Point 1. A) Installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome :

*La commission préavise favorablement la clause d'urgence par 7 voix pour et 1 voix contre.
La commission préavise favorablement cette délibération à l'unanimité.*

Lire :

***Lors des deux votes consultatifs**, la commission préavise favorablement la clause d'urgence par 7 voix pour et 1 voix contre, ainsi que cette délibération à l'unanimité.*

e) **Conjointe Finances + Environnement et infrastructures + Culture du 12 mai** (annexe e)

Toujours en l'absence de Mme Logean, **le Secrétaire** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 31-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'490'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 31-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 avril 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances qui ont, dans leur séance conjointe du 12 mai 2021, toutes les deux préavisé favorablement, à l'unanimité.

Pour des raisons évidentes d'économie locale et d'écologie, **M. Lenoir** remercie d'avance le Conseil administratif de bien vouloir, dans le cadre de ces travaux, favoriser les entreprises de la Commune.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 31-2021 R par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 32-2021 R : Transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 32-2021 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 avril 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, laquelle a préavisé favorablement par 8 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 12 mai 2021.

Suite aux discussions de la commission des finances, **M. Rodriguez** explique que ce montant de CHF 2'930'000.-, qui se trouve actuellement dans le patrimoine financier et qui n'est donc pas amorti, est constitué comme suit :

- CHF 1'216'000.- pour la parcelle 4512 qui est Vers 1
- CHF 502'315.- pour le bâtiment et aménagements extérieurs sis sur cette parcelle
- CHF 712'000.- pour la parcelle 4513 qui est Vuattes 1
- CHF 500'495.- pour ce qui est du bâtiment et aménagements extérieurs sis sur cette parcelle

Il précise que si les objets qui se trouvent au patrimoine financier ne sont pas amortis, ils font l'objet d'une évaluation tous les cinq ans. Ceci est inscrit aux finances depuis 2018 en tout cas. La prochaine réévaluation de des biens du patrimoine financier aura lieu en 2022.

Concernant le fait que le patrimoine financier n'est pas amorti, **M. Seydoux** rappelle que c'est une des raisons pour lesquelles la Commune fait des bénéfices sur ce patrimoine. Ce qui en soit peut être compréhensible tant qu'ils estiment que ces bâtiments vont continuer à garder de la valeur, voire à en prendre historiquement. Mais dans ce cas-là, la Commune va se retrouver avec une difficulté dont il faut tenir compte ; non seulement la Commune va acheter ce bâtiment, avec le patrimoine administratif, pour un montant de CHF 2'930'000.-, mais elle y ajoutera CHF 2'400'000.- de rénovation. De ce fait, elle va se retrouver avec un bâtiment valant CHF 5'500'000.- ce qui, à son avis, sera supérieur à sa valeur réelle. Car en effet, avec le temps, un bâtiment s'use. La Commune devrait au moins amortir ces travaux de rénovation. Il propose que le Conseil administratif ait une réflexion sur la question du patrimoine financier, afin de déterminer si, potentiellement, la Commune peut l'amortir ou pas. Cela permettrait peut-être d'être plus juste

sur la question des résultats de la Commune qui, pour l'instant, font partie de leur patrimoine financier. Ceci dit, il votera cet objet sans souci, mais il faudra certainement faire une appréciation du montant part rapport à l'évaluation qui sera faite du bâtiment.

M. Rodriguez explique que la Commune ne peut pas mener de réflexion sur l'amortissement des biens du patrimoine financier. Ceci est imposé par les normes comptables du MCH2, qui les obligent à les évaluer ainsi et à les porter à leur juste valeur au niveau du bilan. Cette évaluation aura donc lieu en 2022. Pas pour cet objet, mais en tout cas pour tous les autres objets qui se trouvent au patrimoine financier. Il est vrai que le fait de le transférer dans le patrimoine administratif représente un investissement car c'est un peu comme si la Commune achetait ce bien. Mais sachant que ce bâtiment sera, à long terme, dévolu aux Services de l'administration, il est cohérent, aux yeux du Conseil administratif, de le transférer dans le patrimoine administratif.

M. Seydoux entend ceci, mais ce bâtiment nécessitant des rénovations, il serait peut-être souhaitable de faire, dans le patrimoine financier, des réserves liées aux rénovations. De faire en sorte que le transfert ne soit pas complètement sur le patrimoine administratif, quitte même à moins amortir. Il ne demande pas à ce que le débat se fasse maintenant, mais il laisse le Conseil administratif regarder cela, car les sommes commencent à être importantes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 32-2021 R par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 33-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 33-2021 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 avril 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui, dans sa séance du 12 mai 2021, a préavisé favorablement, à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 33-2021 R par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 34-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 235'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 34-2021 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 avril 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, lesquelles ont toutes deux émis, dans leur séance conjointe du 12 mai 2021, a émis un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rodriguez revient sur une question de M. Epenoy concernant la différence de coût entre la pause de l'enrobé phonoabsorbant, prévu pour ce chemin et un enrobé de base, type AC 11 S. Cette différence est d'environ CHF 4.-/m², ce qui représente une plus-value de CHF 9'000.-. Cet enrobé phonoabsorbant a été choisi pour le confort. D'autre part, M. Kutner avait également posé

une question concernant la piste cyclable qui se trouve au chemin de Vers, souhaitant savoir si celle-ci entrerait ou non dans le cadre de ces entretiens. Cela n'est pas le cas. L'entretien prévu dans cette délibération entre dans le cadre du plan quinquennal de l'entretien routier qui concerne les surfaces routières et la piste cyclable n'y entre pas. Par contre, elle entre dans l'entretien courant du fonctionnement. Parfois, les bandes cyclables peuvent être refaites dans le cadre de ce plan, mais pas les pistes cyclables.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 34-2021 R par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 36-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 36-2021 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 avril 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Sociale et enfance, laquelle a émis, dans sa séance du 29 avril 2021, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commissions Environnement et infrastructures, Culture + Finances, qui ont, toutes trois, préavisé favorablement à l'unanimité, dans leur séance conjointe du 12 mai 2021.

M. Lenoir s'interroge quant au cabanon en bois à CHF 9'000.- et aimerait savoir s'il s'agit d'un cabanon fait sur mesure ou acheter tel quel.

M. Magnin répond qu'il lui pose une colle. A savoir s'il est sur mesure ou s'il est acheté tel quel, il pense qu'il doit être acheté tel quel. Il peut lui confirmer cela. Sur cette question-là, il n'a pas de réponse. Il y a des soumissions, ils demandent à des entreprises de leur réaliser et fournir les éléments donc actuellement il ne peut pas dire si c'est sur mesure. Il imagine que pour des questions de coûts, il est acheté tel quel parce que ce qui est fait sur mesure est beaucoup plus onéreux.

M. Lenoir demande encore où sera installé ce cabanon et à quoi il servira. Sa question est surtout de savoir si un artisan de Plan-les-Ouates peut le faire ou pas, pourquoi ils n'en parlent pas dans la délibération et à quoi il sert et où il sera.

M. Magnin doit reprendre la délibération. Il n'a pas la réponse. Sur la question d'un artisan de Plan-les-Ouates, on a compris le message. On fait le maximum, comme on fait toujours pour avoir un maximum d'artisans de la région, avec les rentrées de soumission et les personnes qui veulent bien soumissionner. Il faut qu'il retrouve les documents sur les caissons parce qu'ils se sont concentrés surtout sur l'intérieur du dispositif. Mais concernant votre volonté de s'assurer que les entreprises de Plan-les-Ouates puissent faire leur travail sur Plan-les-Ouates, on fera le maximum.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 36-2021 R par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 37-2021 R : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 37-2021 R (annexe 6) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 avril 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, laquelle a préavisé favorablement à l'unanimité, lors de sa séance du 5 mai 2021.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 18 voix pour, soit à l'unanimité, ce projet de délibération D 37-2021 R.

A l'issue de ce vote unanime, **M. Dupraz** fait la déclaration suivante, pour le PLR Plan-les-Ouates :

'Comme d'habitude... Eh oui ! Comme d'habitude, depuis plus de 20 ans, nous avons de bonnes surprises pour les comptes 2020. Lors du vote du budget 2020, en automne 2019, la majorité du Conseil municipal a refusé une hausse du centime additionnel que le Conseil administratif nous proposait pour avoir un budget à l'équilibre. Le Conseil municipal a pris le risque de voter un budget très légèrement déficitaire, malgré l'incertitude de l'impact de la RFFA sur les comptes 2020. Et maintenant, nous nous retrouvons avec des comptes qui affichent un bénéfice d'environ CHF 12'000'000.-. Il y a un certain nombre d'éléments exceptionnels qui créent ce bénéfice, mais c'est presque comme d'habitude. Mais pas comme d'habitude, les effets de la RFFA et surtout du Covid sont difficilement chiffrables pour les comptes 2021 et de très gros investissements se profilent pour la Commune. N'oublions pas aussi que les nouveaux habitants et immeubles de la Commune apporteront des revenus supplémentaires. Notre réserve structurelle se monte maintenant à plus de la moitié du budget annuel de la Commune, ce qui nous laisse un petit coussin de sécurité.

Alors oui, comme d'habitude le groupe PLR de Plan-les-Ouates se réjouit de ces chiffres et remercie M. Rodriguez pour ses présentations claires et précises des comptes, dans la lignée de son prédécesseur.

Enfin, comme d'habitude, lors de la présentation du budget 2022 le groupe PLR sera très attentif aux augmentations des charges et aux prévisions des rentrées fiscales et réfléchira à la nécessité, ou pas, de la baisse du centime qui est resté stable depuis 2014.

Merci M. le Président.'

g) **D 39-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 27'000.- pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates**

Le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 39-2021 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que depuis les années 2000, la commune de Plan-les-Ouates a mis en place différentes zones 30 et zones de rencontre. Et il s'avère qu'une année après la mise en exploitation de ces zones, la Commune doit effectuer un bilan. Or, à l'heure actuelle, Plan-les-Ouates compte neuf zones 30 ou de rencontre, dont une seule zone 30 bénéficie d'une certification et une autre doit être faite en bilan complémentaire. Cette certification est délivrée par l'Office des Transports. L'objectif est donc de réaliser l'ensemble de ces bilans par une étude de vitesse et d'accidentologie et de transmettre ce bilan à l'Office des Transports, afin que ce dernier leur délivre le certificat ou, cas échéant, le leur donne en demandant quelques aménagements si besoin.

Ceci permettra à la police cantonale d'installer des radars mobiles sur ces zones 30. Raison pour laquelle il est demandé au Conseil municipal ce montant de CHF 27'000.- pour financer cette étude.

Afin d'approfondir un peu le sujet, **le Président** annonce que le Bureau du 6 mai 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 39-2021 P, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

h) D 40-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 16'000.- destiné à l'installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome à Plan-les-Ouates (délibération munie de la clause d'urgence)

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 40-2021 P (annexe 8). Celle-ci est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité. Il rappelle ensuite ce qu'est la clause d'urgence dont cette délibération est munie, en donnant lecture de l'art. 79 Clause d'urgence, de la Constitution de la République et canton de Genève :

¹ Les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.

M. Rodriguez l'interrompt car cette clause d'urgence se trouve déjà dans les *Décide*.

Le Président lui répond qu'il lui a été recommandé de faire également voter la clause d'urgence.

M. Tinguely fait remarquer que la clause d'urgence prévoit qu'il n'y ait pas de référendum possible par rapport à cette décision. Il s'agit d'une clause qui doit être validée par le Conseil d'Etat. Pour des caméras de vidéosurveillance dans le parking du Vélodrome à Plan-les-Ouates, il doute du bienfondé de cette clause d'urgence car, à son avis, cela ne souffre d'aucune urgence absolue. Raison pour laquelle il estime qu'il vaut la peine que cela puisse être discuté de manière plus large. Il propose donc un retour en commission car il doute que le Conseil d'Etat vote une clause d'urgence pour des caméras de vidéosurveillance à Plan-les-Ouates.

M. Magnin explique qu'au moment où une délibération est votée, elle est effectivement validée, ensuite, par le SAFCO (Service des Affaires Communales) qui a la délégation du Conseil d'Etat, qui s'assure qu'elle est constitutionnelle. S'il y a une clause d'urgence, celle-ci sera validée ou pas, au moment où la délibération arrivera au SAFCO. Mais, pour les délibérations, la Commune ne va pas leur demander en amont. En l'occurrence, le SAFCO voit également les convocations au Conseil municipal et pour ce cas-là, n'a pas fait de remarque. Si la clause d'urgence devait être remise en cause, elle le serait au moment où le SAFCO reçoit la délibération votée.

Mme Soulier fait remarquer que pour les habitants qui vivent tout ce qui se passe là-bas depuis 10 ans, cela devient une urgence.

Suite au retour de la commission Sécurité, **M. Rochetin** estime que la clause d'urgence est demandée car la nécessité se fait sentir dans le quartier. A son avis, un retour en commission serait

stupide. Par contre, le fait d'avoir mis cette clause dans les *Décide* ne lui semble pas être une bonne idée. Il proposerait, pour sa part, d'amender cette délibération en supprimant simplement le point 5, afin qu'ils puissent la voter d'office et qu'ils n'aient pas à voter une délibération munie d'une clause d'urgence qui divise cet hémicycle.

M. Rodriguez explique qu'en termes de procédure, la clause d'urgence doit être traitée comme un amendement. Donc, après l'entrée en matière, cette délibération doit leur être présentée et ensuite, il y aura un amendement qui est cette clause d'urgence. Puis intervient le vote de la délibération. Le vote de cette clause ne se fait pas avant la présentation.

M. Kutner annonce qu'il refusera cette clause d'urgence. Car même s'il s'agit d'une problématique très importante, celle-ci dure depuis 10 ans et ce n'est pas un mois de délai référendaire qui va changer la vie des habitants, sachant que de toute façon l'été arrive et qu'en été les jeunes n'ont pas besoin d'être au chaud dans un parking pour faire la fête.

Mme De Mitri précise que Mme Monbaron leur a expliqué qu'elle souhaitait mettre cette clause d'urgence, afin de pouvoir installer ces caméras avant l'été.

M. Rodriguez estime qu'avant que le Conseil municipal débatte sur la clause d'urgence, il serait intéressant qu'il puisse leur présenter la délibération et son exposé des motifs et ainsi d'aller de l'avant. Les conseillers municipaux débattront ensuite sur cette clause et éventuellement sur d'autres amendements. Pour ce faire, il demande la parole au Président.

Le Président lui cède alors la parole.

M. Rodriguez explique que depuis plusieurs mois, il y a de fréquents constats de rassemblements en soirée dans le parking du Vélodrome. De nombreuses nuisances sont générées ; des déchets un peu partout, des tags, de l'urine et des excréments dans le sas et les sorties de secours, ainsi que des cris et de la musique forte qui s'échappe par les grilles d'aération et qui montent vers les fenêtres des chambres des immeubles, jusqu'au petit matin. Il y a également la fermeture volontaire de la porte anti-feu qui nécessite le dérangement du concierge, en tout temps, pour sa réouverture car cela verrouille le parking et les voitures ne peuvent plus en sortir. Un sentiment d'insécurité s'est installé chez les usagers du parking. La mise en place de passages de tsh, de la police municipale, de la société de surveillance et parfois de la police cantonale quand elle est disponible, s'est avérée infructueuse. Les groupes sont mobiles et changent souvent durant la soirée et la nuit. Ils sont très volatiles. Il y a eu des lettres et des courriels de plaintes de la part des riverains qui sont à bout et qui demandent des mesures concrètes. Ainsi que les doléances du concierge des immeubles, en lien avec les déchets. Vus les soucis similaires rencontrés il y a quelques années dans le parking souterrain des Aviateurs et vue la diminution immédiate des nuisances suite à la pose de caméras de vidéosurveillance, la proposition d'installer un système similaire dans le parking du Vélodrome a vite fait son cours. Ces soucis avaient déjà été évoqués lors d'une précédente commission Sécurité, qui avait préavisé favorablement le principe du dépôt d'une délibération pour l'installation de caméras. Les conseillers municipaux disposent de toutes les explications dans l'exposé des motifs, comme le nombre de caméras, l'angle de ces caméras, le règlement qui les régit et notamment les motifs du visionnage, la durée de conservation des bandes, ainsi que les personnes autorisées à les visualiser, à savoir uniquement les agents de la police municipale. Afin de pouvoir installer ces caméras dans les meilleurs délais, le Conseil administratif propose de voter cette délibération sur le siège, ce soir et de l'assortir de la clause d'urgence. Effectivement, sans cette clause d'urgence il faudra compter 40 jours pour arriver à l'échéance du délai référendaire, plus le temps que le Service des communes valide la délibération et une fois que la Commune aura obtenu cette validation, le dossier complet devra être envoyé au préposé à la Protection des données, lequel devra le valider avant que les caméras puissent être installées. Cette autorisation est donc estimée pour la mi-juillet 2021. Munir cette délibération de la clause d'urgence a un inconvénient et un avantage. L'inconvénient est que cela prive la

population de son droit référendaire ; elle ne pourra plus contester cette délibération une fois votée et l'avantage est que le délai référendaire étant supprimé, le Service des Affaires Communales peut valider dans la foulée, ce qui permet de présenter tout de suite le dossier au préposé à la Protection des données et installer ces caméras dès réception de sa validation, soit pour la mi-juin 2021. La population du Vélodrome se plaint de la situation, ne se sent plus en sécurité dans ce parking et réclame des mesures. Il est estimé que cette situation doit se normaliser rapidement, ce d'autant plus que certains habitants ont informé vouloir régler eux-mêmes le problème, ce qui n'est pas souhaité, ni souhaitable. Par ailleurs, les habitants des immeubles proches du parking ont fait parvenir une pétition, celle que le Conseil municipal a accepté d'ajouter à l'ordre du jour en début de séance ; ils réclament une caméra supplémentaire dans la descente du parking pour sécuriser également l'accès à leur parking et à leur cave souvent victimes de vols. Raison pour laquelle un second amendement est proposé, afin d'augmenter le montant de cette délibération de CHF 16'000.- à CHF 18'000.-. La délibération prévoyait l'installation de 5 caméras, pour un montant de CHF 16'000.- et suite à cette pétition et au vote consultatif de la commission Sécurité, une offre a été demandé pour ajouter une caméra supplémentaire dans la rampe du parking. Il est donc proposé d'ajouter un montant de CHF 2'000.-. Si le Conseil municipal accepte le vote sur le siège, ce soir, il y aura donc trois votes pour cette délibération ; un pour l'amendement du montant, un pour l'ajout de la clause d'urgence et le troisième qui serait le vote de la délibération.

M. Tinguely estime que les problèmes qu'il y a dans ce parking sont réels et pense qu'il est intolérable pour la population de Plan-les-Ouates, en tout cas les habitants de cet immeuble, de subir ces nuisances et ces soucis. Il est en effet important que la Commune fasse le nécessaire pour que cela cesse. Il se demande néanmoins si la pose de caméras de surveillance est l'unique moyen de résoudre ce problème. Avec le Covid, beaucoup d'endroits étaient fermés ; les cafés, les terrasses, etc. De plus, il a beaucoup plu ces derniers temps. Les jeunes ont donc cherché des endroits au calme et au chaud pour se réunir. Il est donc assez logique qu'ils se retrouvent dans les parkings. Il estime qu'il y a peut-être d'autres choses à faire avant d'installer des caméras de surveillance, comme nettoyer ce parking et vérifier les serrures des portes, de manière à ce que les gens ne puissent y accéder comme dans un moulin. Ensuite, au niveau des caméras elles-mêmes, pour les avoir étudiées dans ses précédents emplois, il explique qu'il y a peu d'endroits où elles sont utiles. Mais les parkings souterrains en font partie, il l'admet volontiers. Ce qui le dérange dans cette délibération, c'est qu'elle prévoit pléthore de caméras et qu'il ne sert à rien d'aller dans la démesure. Une caméra de surveillance a, avant tout, un effet dissuasif et ce qui est important, c'est d'en installer une ou deux aux endroits d'accès, afin de filmer les gens qui entrent et qui sortent et de pouvoir les identifier si besoin. Il faut des caméras qui soient assez serrées, afin de distinguer et reconnaître les visages. Lorsqu'une caméra surveille un grand espace, elle ne filmera que des ombres ou des silhouettes et cela ne va pas permettre d'identifier les personnes. Et rien que le fait d'en installer une permet de mettre de nombreux panneaux indiquant que l'endroit est placé sous vidéosurveillance. Il aimerait donc pouvoir en discuter en commission et estime que s'il y a une pétition munie de 43 signatures, il serait intéressant de recevoir ces pétitionnaires en commission pour écouter leurs doléances et les problèmes qu'ils rencontrent et voir comment la Commune peut y répondre, sans aller tout de suite avec une délibération et une clause d'urgence, pour des caméras de vidéosurveillance.

Mme Soulier remercie M. Rodriguez pour ces explications parce qu'effectivement ce sont des nuisances sonores, des déjections, du trafic de stupéfiants, la barrière coupe-feu qu'ils s'amuse à déclencher à tout-va et donc les voitures qui se retrouvent bloquées, etc. Pour reprendre ce qu'a dit M. Tinguely, le Covid, au contraire, a fait beaucoup de bien aux habitants parce que les jeunes ne sont pas sortis et qu'ils n'ont pas eu de souci pendant cette période. Par contre, en été et tout le reste du temps, il y a beaucoup de nuisances car l'endroit est bien frais et qu'ils y sont tranquilles. Le problème n'est pas qu'un problème de serrures, parce qu'il est possible de rentrer partout dans ce parking du Vélodrome, sans porte, sans clé. C'est le grand souci, ce parking public est accessible autant pas la rampe que par les escaliers et l'ascenseur qui donnent derrière. La nécessité d'y installer plusieurs caméras vient justement du fait qu'il y a plusieurs endroits

d'accès. Et les habitants en souhaiteraient une supplémentaire en bas de la rampe, afin de voir les gens qui rentrent et qui sortent. Mais il y a deux autres accès à l'extrémité du parking et le parking est énorme. Ce n'est pas un petit parking comme à la place des Aviateurs. Et vu l'effet qu'ont eu les caméras dans le parking des Aviateurs, les habitants du Vélodrome souhaitent vraiment qu'il en soit également installé dans leur parking. Le souci est qu'effectivement, beaucoup de gens en ont vraiment assez et commencent à faire justice eux-mêmes. Ils descendent donc, certains avec leur gros chien, pour faire peur aux jeunes et le but est d'éviter que cela dégénère. Parce que lorsque les habitants appellent la police, le temps qu'ils arrivent, les jeunes sont partis.

Mme Baillon estime qu'il faut voter en urgence car il est très difficile de vivre de tels dérangements pendant la nuit, pendant son sommeil. Le sommeil n'est pas facultatif, il est vital et on peut très vite tomber malade si on ne dort pas bien la nuit. Ces dérangements sont réels, la situation leur a été expliquée par la police dans le cadre de la commission Sécurité. Les limites sont dépassées, raison pour laquelle il faut voter en urgence, afin d'aider ces gens. Ce sont des familles, des gens qui travaillent, qui ont des enfants et qui ont besoin d'avoir une vie normale. Et M. Rodriguez l'a dit, les caméras ont eu un effet positif au parking des Aviateurs.

M. Solari s'interroge sur l'engagement de la Commune quant à la question du bien-vivre. Il se dit très sensible à cette problématique, notamment dans le quartier du Vélodrome, dans les quartiers nord. Il a essayé de faire remonter ces préoccupations, car il n'est pas uniquement question du parking. Il y a une globalité, dans le quartier, qui provoque une certaine forme d'insécurité vécue par les habitants. Le parking est peut-être un lieu où cela s'exprime beaucoup plus et les habitants le ressentent beaucoup plus. Mais globalement, les habitants se posent des questions et le projet suivant, à savoir l'étude sociale sur le quartier du Vélodrome devrait permettre de révéler également les vrais besoins et d'avoir une action beaucoup plus globale plutôt que d'agir ponctuellement, par l'installation de cinq ou six caméras. Pour sa part, il ignore par rapport à quoi les pétitionnaires peuvent demander une caméra supplémentaire. Il y a là quelque chose qui lui échappe. Il faut prendre cette problématique générale, globalement. Et en même temps, peut-être avoir un effet dissuasif en posant une ou deux caméras, ainsi que des panneaux pour signaler la vidéosurveillance, comme le suggérait M. Tinguely. Il serait d'avis de dissuader dans ce lieu-là et d'attendre l'étude qui va certainement être faite assez rapidement, avec l'expression des véritables besoins pour le quartier.

M. Di Giorgio ne voit pas ce qu'un renvoi en commission pourrait apporter de plus. Ils sont dans l'urgence. Il ne voit pas ce qu'ils pourraient faire de mieux que d'installer des caméras. Il ne peut pas y avoir des policiers là-bas 24/24. D'autre part, il estime que se battre pour le nombre de caméras n'est pas le sujet. Le sujet est qu'il faudra qu'ils prennent tous leurs responsabilités le jour où il y aura un problème. Et le retour qu'ils ont est que les gens sont excédés et vont faire la loi eux-mêmes. C'est ce qu'il faut éviter et ils peuvent l'éviter en votant ce soir.

M. Favre fait remarquer qu'ils sentent bien, au fil des discussions, qu'il s'agit d'un problème urgent et que ce Conseil municipal dispose de moyens pour prendre parfois des décisions rapidement. Pour sa part, il a le sentiment qu'il faut agir vite dans ce quartier. Il n'empêche que les études qui vont être menées comprendront d'autres dispositions, mais il fait confiance à ceux qui ont ce projet en mains pour faire un premier pas vers ces gens qui ont de gros soucis. Quand il entend trafic, violence et justice par soi-même, il trouve cela inquiétant.

Mme De Mitri trouve l'idée d'une étude sur le quartier très intéressante, mais estime qu'il faut agir en attendant cette étude.

M. Tinguely répète qu'il n'est pas du tout opposé au fait qu'il faille faire quelque chose dans ce parking. Il s'étonne de la précipitation avec laquelle les choses sont faites, du manque de préparation du Conseil administratif. Le fait que celui-ci vient avec une clause d'urgence à quelques mois de l'été, n'est pas forcément du bon travail. Le projet qui sera traité sous le point

suisant est un crédit budgétaire de CHF 25'000.- pour financer une étude sociale sur le quartier du Vélodrome, ce qui rejoint justement la problématique du parking. Il faut élargir cela ; il y a un problème sur l'ensemble du quartier. Ils s'entendent dire que des caméras de vidéosurveillance résoudront les problèmes de violence et de trafic, mais ce n'est pas le rôle des caméras. C'est le rôle de la police, de Protectas et des tshm. Il demande ce qui a été fait par la Commune, jusqu'ici, pour améliorer la situation dans ce parking, si les tshm y sont allés pour rencontrer les jeunes et si Protectas y tourne régulièrement. Parce que c'est facile si Protectas y passe tous les soirs à telle ou telle heure pour faire partir les gens ou prendre leurs identités. Répondre par l'installation de caméras semble être la solution idéale, mais il ne faut pas idéaliser les caméras parce que cela a un effet balayette ; si le problème est social dans le quartier, il ne va pas disparaître parce qu'il y aura des caméras, il va se déplacer. Il estime donc qu'il ne faut pas se précipiter là-dessus ni sur la clause d'urgence. Il rappelle qu'une pétition demandait un abribus du côté des hameaux de Saconnex-d'Arve et que la Commune a mis trois ans avant d'installer cet abribus. Et là, une clause d'urgence leur est demandée pour des caméras de vidéosurveillance qu'il faut installer en trois mois. Il estime qu'ils ne sont pas toujours très cohérents dans leurs décisions. Il comprend bien que cette situation est émotive et que des gens sont ennuyés par ces nuisances, mais il invite tout même ce Conseil municipal à être cohérent ; à obtenir une étude plus large de ce problème et ne pas se précipiter sur cette solution de caméras. Dans le cadre de la délibération qui suit, à savoir les CHF 25'000.- pour l'étude sociale sur le quartier, il va être intéressant de voir ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation du quartier et prendre en compte les problèmes liés à ce parking.

M. Rochetin estime qu'il ne faut pas opposer l'étude sociétale qui va être faite à quelque chose de très factuel qu'ils peuvent changer dès aujourd'hui. Alors certes, ils peuvent pénaliser la magistrate qui n'est pas là ce soir pour défendre son dossier. Ils pourraient effectivement lui taper sur les doigts. Mais aujourd'hui, il estime qu'il faut écouter un quartier qui est à la peine. Il entend dire que les caméras ne servent à rien, mais il rappelle que les TPG ont prouvé le contraire. Dans les endroits où il y a une caméra, il y a tout de même une certaine sécurité. Même si elle est relative, elle apporte quelque chose à la population. Et aujourd'hui, ils doivent écouter la population.

M. Magnin n'est pas pour les caméras car les problèmes sociaux ne se règlent pas avec des caméras. Dans l'espace public, effectivement, cela le gêne. Cependant, il y a des endroits qui nécessitent des caméras, tels des endroits couverts et des passages. L'installation de caméras ne règle pas les problèmes sociaux, elle les déplace ou les évite dans un endroit. La problématique de ce parking du Vélodrome est que Protectas et les tshm y passent, certes, mais à leurs horaires. Ils ne peuvent pas intervenir comme la police. De plus, l'endroit est fréquenté par deux groupes ; un groupe de jeunes de Plan-les-Ouates, qui vient depuis des années, à 22H00-23H00 et qui pose parfois des problèmes, mais pas à la hauteur des problèmes actuels et un groupe qui vient à 01H00-02H00 du matin, moment où personne n'intervient à part la police cantonale. Actuellement, les rapports font cas de très peu de perturbations dans ce parking. Par contre, effectivement, la population demande que la Commune agisse sur les horaires où les gens ont effectivement besoin de dormir pour se reposer et récupérer. Concrètement, cela va déplacer les perturbateurs, car ceux qui viennent à 01H00-02H00 du matin, d'après les constatations, sont des jeunes qui ont déjà été repoussés par les communes voisines qui ont pris des mesures, notamment en installant des caméras. Elles ont donc déplacé ce problème social sur Plan-les-Ouates et c'est à eux, à présent, de prendre un certain nombre de mesures. Alors oui, ils sentent un peu l'urgence, ils rajoutent des amendements et essaient de colmater. Mais il y a un véritable besoin sur le Vélodrome. C'est la raison de la délibération suivante et les deux ne sont pas incompatibles. Il se souvient de la réaction de la population quand il y a eu le concert de rap de Tataki, au Vélodrome ; il n'a jamais reçu autant de messages de sa vie, en quelques minutes, de la part de gens inquiets. Les habitants du quartier sont un peu nerveux et il faut intervenir. Or, dans l'immédiat, c'est peut-être cette solution, qu'il ne privilégie pas socialement, qui permettra de diminuer les problèmes, à cet endroit précis.

Soucieux d'abrégé les débats, le **Président** invite les conseillers municipaux à exprimer leur avis par leurs votes, sur les points suivants :

Amendement n°1, augmentation du montant de la délibération de CHF 16'000.- à CHF 18'000.- pour l'ajout d'une sixième caméra dans la rampe du parking

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 15 voix pour et 3 refus.

Amendement n° 2, ajout de la clause d'urgence (Ndlr : le Président participe à ce vote)

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 16 voix pour et 3 refus.

M. Tinguely se dit tout de même assez dubitatif quant à la justification de l'urgence de cette délibération. Il annonce qu'il se permettra donc d'envoyer un courrier à la Surveillance des communes et au Conseil d'Etat, car il ne trouve pas normal que ce dernier approuve la clause d'urgence pour la pose de caméras de vidéosurveillance. Cela le choque en termes de démocratie et par rapport à la manière dont les choses sont faites. Il rappelle qu'en début de séance, le Conseil municipal a accepté de porter une pétition à l'ordre du jour, pétition qu'il n'a même pas reçue et maintenant, une clause d'urgence leur est demandée. Il estime qu'ils font du bricolage.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 40-2021 P, sur le siège, par 15 voix pour et 3 refus.

M. Rodriguez, se faisant le messager de Mme Monbaron, les remercie pour le vote de cette délibération.

i) D 41-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000.- pour le financement d'une étude sociale sur le quartier du Vélodrome à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 41-2021 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'il a eu l'occasion de faire part, en commission sociale, de cette intention de faire une étude sur le quartier du Vélodrome. Il a pris l'engagement de présenter cela auprès de la commission Sociale car, effectivement, le Conseil administratif entend également tout ce qui a été dit sur ce quartier. L'idée est de se rendre compte, avec un partenaire extérieur et neutre, de la réalité des choses. Et de déterminer qui perturbe ; une personne seule ou des groupes, des jeunes ou des moins jeunes, de la musique, si ces nuisances apparaissent tard le soir et dans quels quartiers, etc. Il s'agit d'éviter les rumeurs ou de les confirmer. Et ce, avec une étude qui permet effectivement d'aller de l'avant et de se baser sur du concret. La Commune a demandé plusieurs devis et retenu celui proposé par la HETS (Haute Ecole de Travail Social) pour CHF 25'000.-, qui n'est, de loin, pas le plus onéreux. Au vu des autres études et des points qui sont demandés, ces chiffres sont effectivement tout à fait justes. Il s'agit de se rendre compte si le sentiment de dégradation du climat social, est avéré. Il rappelle que la Commune a déjà mis quelques outils en place à cet endroit, notamment en déplaçant, au niveau du Service social, le secteur communautaire, en créant Champ-Ravy, le Vélo-D et en instaurant un dispositif pour répondre à la problématique de cet endroit-là. Avec ces outils, la Commune savait déjà qu'elle était en retard

par rapport à la demande, mais il ne peut toutefois que se féliciter que cela ait déjà été mis en place. Il reste cependant un certain nombre de demandes de la part des habitants et cette étude fera le constat de la situation. Il en émergera des préconisations qui pourront être amenées en commission Sociale, sur lesquelles la Commune pourra se baser pour envisager ce quartier du Vélodrome, observer comment il évolue et aller de l'avant. Le Conseil administratif espère un vote sur le siège, ce qui permettrait d'évaluer dès à présent le moment de faire cette étude, car, avec la période Covid et l'été qui arrive, il faudra cadrer exactement le moment de l'effectuer, avec les personnes qui seront sur le terrain. Il y aura une partie d'immersion et une partie de discussions avec les associations et les particuliers.

Le Président annonce que le Bureau du 6 mai 2021 préconise également un vote sur le siège.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 41-2021 P, sur le siège, par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

j) **D 42-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 12'000.- pour la réalisation d'une étude sur les besoins des aînés de plus de 75 ans**

Le Président demande alors au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 42-2021 P (annexe 10). Celle-ci est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'ils souhaitent également avoir un constat plus fiable de ce qui se passe au niveau des aînés. Certes, il y a des retours par l'Atelier d'alimentation et par le Club des aînés, mais ce sont des personnes qui sont encore mobiles. Un des points du plan d'action aînés est de lutter contre l'isolement, de regarder les prestations dont ces derniers pourraient avoir besoin. Il existe également un projet avec l'Hôtel des associations sociales qui viendra s'installer à l'Espace Tourbillon, dans la zone industrielle et qui pourrait être en lien avec les aînés. Pour cela, la Commune doit savoir exactement quelles prestations elle doit offrir. Un autre point concerne la LRT1, c'est-à-dire la Loi sur la Répartition des Tâches, qui date de quelques années déjà et qui dispose que les aînés qui demeurent à la maison, qui ne sont pas médicalisés, sont à la charge des communes. Plan-les-Ouates doit donc préparer l'avenir proche pour sa population de 75 ans et plus, afin que ses aînés ne se retrouvent pas seuls ou abandonnés. Il faut savoir que dans la société actuelle, les aînés de 80-85 ans, qui voient leurs contemporains décéder, sont moins entourés. Les familles sont souvent de plus en plus loin (expatriés, travail dans d'autres villes, etc.), ont moins de temps à cause de leur travail et viennent moins les voir. Si cette étude porte sur les aînés dès 75 ans, c'est que la constatation actuelle, qui sera démontrée ou non par cette petite étude, est qu'à partir de 80 ans, les forces déclinent réellement. A Plan-les-Ouates, cela représente 700 personnes. L'idée est donc de faire un bilan sur ces personnes, avec un portrait statistique et une analyse du dispositif actuel. Il est toujours bien d'avoir un regard extérieur pour valider ce que la Commune fait déjà et de recevoir des préconisations. Cela permettra également de prioriser les actions à venir, avec la pression que leur met le Canton pour s'occuper des aînés au niveau social. Il en a donc touché quelques mots en commission Sociale qui, sans donner de préavis, a donné en tout cas un message positif pour aller de l'avant. Et il espère que le Conseil municipal acceptera de voter cet objet sur le siège.

Le Président annonce que le Bureau du 6 mai 2021 préconise également un vote sur le siège.

M. Favre remercie M. le Maire de sa sollicitude pour les aînés et se dit également en faveur d'un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 42-2021 P, sur le siège, par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Lenoir demande si la Commune peut réaliser une telle étude pour les jeunes.

M. Magnin lui répond qu'une motion peut être déposée et que cela peut, bien sûr, être discuté en commission Sociale.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 08-2021 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Le secrétaire donne lecture de cette motion M 08-2021 P (annexe 11).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

Le secrétaire donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Le Président annonce que le Bureau du 6 mai 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

M. Rochetin félicite les motionnaires pour cette motion. Effectivement, s'il y a bien un sujet sur lequel ils sont tous égaux, c'est bien la mort et cette espèce de 'kit de base' universel pour leurs communiens est vraiment très intéressante. Pour ma part, puisqu'il semblerait que cela soit proposé, il cosignera cette motion avec grand plaisir. Ceci dit, il faudrait juste faire attention que le point 4, concernant la chambre mortuaire, ne soit pas restrictif, d'autant plus que si ce service devait être lié avec des pompes funèbres existantes, il semblerait qu'il soit déjà offert par ces pompes funèbres. Il faut donc faire attention que cela ne fasse pas doublon. Mais dans ce point 4, il est juste demandé d'examiner cette possibilité, ce qui n'engage pas à grand-chose non plus.

Comme les conseillers municipaux ont pu le voir dans la motion, **M. Dupraz** rappelle qu'il est proposé aux autres partis de cosigner cette motion et qu'il y a déjà certains partis, comme le PDC et le parti socialiste, qui s'y sont intéressés. L'objectif est justement de la travailler en commission par rapport à toutes ces remarques. Certains éléments posent problème aux socialistes, notamment au niveau budgétaire. Le but est donc de la renvoyer en commission et de discuter de ces chambres mortuaires et de l'aspect financier car ils ont mis CHF 4'000.-, mais cela peut être plus ou moins. La motion est très intéressante et il remercie M. Favre de l'idée.

M. Magnin les remercie de s'interroger collectivement sur ces pratiques. La Ville de Genève, par exemple, exonère les funérailles, ce qui n'est pas le cas de la majorité des autres communes. Par contre, la Ville a internalisé la prestation, ce que la Commune n'a pas à faire, au vu de sa masse critique. En ce qui concerne les *Décide*, il n'y a pas de problème sur le fait d'engager une réflexion et le faire en commission lui semble être une priorité. Il n'y a pas de souci, non plus, avec le fait

d'élaborer un règlement si le Conseil municipal est d'accord avec cette motion. Par contre, pour ce qui est des points 3 et 4, la suppression des dépenses similaires va être difficile parce que c'est quelque chose que la Commune ne pratique pas. A ce jour, la Commune offre à ses habitants ses propres prestations. Par contre, ils doivent payer les prestations des privés. Et pour ce qui est de la construction d'une structure funéraire, il rappelle qu'il y a une crypte dans l'église catholique de Plan-les-Ouates, endroit qui est très peu utilisé car, effectivement, les défunts reposent généralement dans les cryptes des prestataires privés. Ce qui, en termes de coûts, d'emplacement et de déplacement, est plus facile. Il informe que pendant les périodes de pandémie, la Commune a reçu des demandes du crématoire de Saint-Georges qui, face à une augmentation des décès, a demandé aux communes si celles-ci pouvaient mettre des endroits à disposition pour accueillir temporairement des défunts avant la crémation. Ce que Plan-les-Ouates a accepté. Finalement, le crématoire n'en a jamais eu besoin.

M. Tinguely remercie M. Favre pour ce projet de motion qu'il trouve très intéressant. Il faut savoir qu'à Genève, il y a trois structures principales de pompes funèbres ; les pompes funèbres générales, l'entreprise Murith et la Ville de Genève qui a son Service de pompes funèbres, lequel offre, en effet, à ses habitants tout le service funèbre. Mais il est également ouvert à l'ensemble de la population du Canton et ses services sont nettement moins chers que les services fournis par les entreprises privées. Ce n'est pas non plus le même service, celui de la Ville de Genève est un peu moins luxueux et s'adresse aux gens qui ont des moyens plus limités. Pour le point 4 concernant une structure funéraire, il explique que sa sœur ayant travaillé aux pompes funèbres a attiré son attention sur le fait que cela pouvait être compliqué car cela nécessite une surveillance très régulière de la chambre et du défunt. En effet, il faut savoir qu'un défunt peut s'affaisser, qu'il peut y avoir des fuites de liquides et que son aspect peut très vite se dégrader, ce qui nécessite un passage régulier d'entretien et de surveillance. Ce sont tout de même des coûts qu'il ne faut pas minimiser. C'est donc pour cela que ces structures sont souvent présentes au sein même des pompes funèbres. Ceci dit, il n'est pas exclu de faire reposer ses défunts dans les cryptes et les églises. Il estime qu'il serait intéressant d'en discuter en commission.

M. Kutner estime qu'un renvoi en commission Sociale serait également approprié, vue la nature du service social de la motion.

Le Président fait savoir qu'ils se sont effectivement posé la question au Bureau.

M. Magnin explique que lors de la brève discussion du Bureau, ils ne voyaient pas ce que la commission pouvait apporter, au niveau social, sur une demande qui est plutôt financière en l'occurrence. Par contre, effectivement, ce pourrait être une discussion sociale s'ils se questionnaient sur le fait d'exonérer tout le monde ou pas, en fonction des revenus ou sur la base d'autres critères. Et dans ce cas-là, il y a peut-être un biais social à imaginer. Pour sa part, il estime qu'il s'agit plutôt d'une question financière, puisque l'objectif est d'éviter aux familles de devoir payer quelque chose qui, de toute manière, est inéluctable pour tout le monde.

M. Favre les remercie de l'accueil qu'ils semblent réserver à cette motion et estime qu'il est bien qu'ils en discutent en commission. Pour répondre à M. Magnin par rapport au point 3, il explique que l'idée était de sortir les montants prévus pour les cas funéraires, qui se trouvent au budget social actuellement. Il ne faut pas faire un doublon dans le budget. D'autre part, il annonce que la directrice des pompes funèbres de Carouge, qui se trouvent rue Cardinal Mermillod, est prête à venir discuter en commission, ce qu'elle a déjà souvent fait dans les communes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 08-2021 P, présentée par le groupe PLR, en commissions Environnement et infrastructures, en commission Finances, ainsi qu'en commission Sociale, par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **M 09-2021 P : Pour considérer et aider les proches-aidants**

M. Gillet donne lecture de cette motion M 09-2021 P (annexe 12).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 15 voix pour et 3 abstentions.

M. Gillet donne alors lecture de l'exposé des motifs.

M. Solari tient à leur exprimer sa sensibilité par rapport à l'action envisagée par les motionnaires. Cependant, ce que lui a appris ce peu de temps dans cet hémicycle, dans le traitement des motions, c'est de savoir quand la Commune peut déroger à une compétence cantonale. Et il lui semble avoir entendu, notamment par l'intermédiaire de la motion pour le dépistage et autres, qu'il faudrait une problématique particulière, objectivée, à Plan-les-Ouates, qui justifierait justement de déroger aux compétences établies. Dans ce cadre-là, le Canton. Raison pour laquelle il s'est abstenu d'entrer en matière sur cette motion.

Dans ce cadre politique Canton/Commune, **M. Magnin** se permet de répondre pour les motionnaires. Et dans ces discussions, il peut privilégier une autre casquette. Actuellement, dans la loi, les proches aidants relèvent effectivement des prérogatives cantonales. Cependant, le Canton n'a quasiment aucune action parce qu'il n'y a pas d'argent pour cela et que dans la réalité, rien qui se passe. C'est une demande et cela deviendra peut-être une lutte, afin que le Canton qui souhaite redonner des tâches et des compétences aux communes, leur redonne le cas des proches aidants. C'est quelque chose qui, actuellement, ne lui coûte rien, mais qui va lui coûter. Il faudrait que cela soit des prérogatives des communes, lesquelles peuvent agir dans la proximité. Cette motion est peut-être effectivement anticipée, mais tient compte de la réalité des choses, car au vu de l'état financier du Canton et du dispositif social, rien ne se fait. Et la Commune a vu au moment où elle a demandé aux proches aidants de venir raconter leur problématique dans le cadre d'une séance à laquelle une quinzaine de ces proches aidants a participé, que l'ampleur de la problématique était bien plus grande encore que ce qu'ils imaginaient. Et effectivement, il y a des actions de proximité à mener, lesquelles sont peut-être à anticiper avec cette motion sur laquelle il lui semble qu'ils devraient pouvoir débattre en commission, ne serait-ce que pour rapporter cela au Canton.

M. Seydoux remercie le PDC de soulever ce sujet qui sera très certainement un sujet d'avenir pour passablement de prestations. Il estime qu'il leur faudra aborder, en commission, en tout cas deux éléments. Cette motion manque de précision sur ce qu'ils veulent vraiment mettre en place, d'autant plus qu'il y a déjà passablement de structures qui existent pour aider les proches aidants, que ce soit un accompagnement dans les EMS ou l'IMAD qui met sur pied un bon nombre de choses. Il apparaît et peut-être qu'il va y avoir là un important travail à faire, que c'est surtout les proches aidants eux-mêmes qui ont de la peine à prendre le recul nécessaire pour se reposer, se sentant à juste titre ou pas, absolument indispensables. Il lui semble que dans le cadre de cette motion, un petit diagnostic des prestations en faveur des proches aidants serait intéressant, afin de communiquer à ces personnes que cela existe et qu'elles doivent déculpabiliser. A son avis, il s'agit d'un des vrais problèmes actuels des proches aidants. D'autre part, il entend le magistrat qui dit, à juste titre, que cela pourrait être une prérogative communale. Et se préparer à cela lui paraît tout à fait pertinent.

Mme Soulier confirme qu'il existe effectivement déjà des lieux où les proches aidants peuvent amener leur proche et se reposer. Mais il n'y en a pas beaucoup et les listes d'attentes sont importantes. Si la Commune pouvait proposer un endroit avec quelques lits supplémentaires, ce serait un sacré plus pour ses habitants.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion en commission Sociale.

Le Conseil municipal accepte par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de cette motion M 09-2021 P, présentée par le groupe PDC, en commission Sociale.

c) **M 10-2021 P : Pour la mise en place de conférences scientifiques «Santé et Bien-être»**

M. Rochetin donne lecture de cette motion M 10-2021 P (annexe 13).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 14 voix pour et 4 abstentions.

M. Rochetin donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Solari exprime également une grande sensibilité envers cette idée. Etant sportif, il est pour le bien-être du corps et de l'esprit. Mais n'étant pas très vieux dans la politique, il se demande ce qu'est toute cette agitation pour organiser trois conférences. Il rappelle que la Commune va avoir un magnifique Service des sports et demande s'ils ne peuvent pas simplement imaginer d'avoir une discussion en commission, d'exprimer le souhait d'organiser ces conférences et de mandater le Service des sports pour cela. Il demande pour pourquoi il faut autant de formalisme et autant de motions pour organiser trois conférences.

M. Rochetin lui répond que c'est ainsi que cela fonctionne dans leur système politique. Ils arrivent avec une idée, la propose, la dépose et la traite en commission. Il se dit donc relativement ravi que M. Solari soit favorable à tout ceci et propose effectivement de renvoyer cet objet en commissions Sociale et en commission Sports, puisqu'ils ne savent pas exactement, aujourd'hui, dans quel milieu traiter de la santé. Il précise que ce type de conférences avait été organisé il y a quelques années par un Secteur des sports peut-être un peu défaillant, mais il estime que l'intérêt est là. Lorsque la Ligue genevoise contre le rhumatisme organise des événements au niveau cantonal, cela se passe bien et il pense que ramener cela au niveau communal peut être intéressant. Il explique avoir eu l'occasion, personnellement, d'intervenir auprès de sociétés sportives de la Commune, avec des collègues du monde médical et avoir vu l'intérêt que suscitaient ce type de conférences. A son avis, cela a donc tout lieu d'être.

M. Tinguely fait remarquer que le Conseil municipal est le législatif. Qu'il est là pour voter des lois, pour voter des règlements et pas pour proposer les thèmes de conférences qui doivent être faits dans les Services. Dans ce cas, ils peuvent déposer des motions pour des cours de cuisine thaï, des cours de jardinage écologique, des cours de bricolage, etc. Ceci dit, s'ils s'interrogent sur la réelle nécessité de déposer une motion au Conseil municipal pour organiser un cycle de conférences, ils ne sont pas contre l'idée qui est bonne. Il estime que c'est le rôle du Conseil administratif ou des Service, de savoir ce qu'ils veulent organiser sur la Commune. Il ne pense pas que ce soit du ressort du Conseil municipal. Raison pour laquelle son groupe est opposé à cette motion.

M. Seydoux confirme, comme l'a dit M. Rochetin, que ce type d'expériences à déjà eu lieu avec des conférences plus axées sur le sport, avec un résultat plutôt ou moins mitigé il faut bien le reconnaître. Il est vrai qu'en tant que Commune, il est toujours un peu difficile d'organiser ce

genre d'événements. Par contre, ces éléments sont extrêmement pertinents. Pour sa part, il proposerait de mettre gratuitement La Julienne, ou d'autres endroits, à disposition des structures intéressées, afin de leur permettre d'intervenir du moment où il s'agit d'un discours en lien avec la santé publique. La Commune pourrait offrir la gratuité de la structure d'accueil et de la communication et laisser les associations ou les structures privées comme celle de M. Rochetin, générer une soirée et mobiliser les personnes autour d'elles. Il rejoint un peu les propos de M. Tinguely sur le fait que ce n'est pas forcément le rôle de la Commune de déterminer cela. Il propose un renvoi en commission pour en discuter.

M. Magnin revient sur un point amené par M. Tinguely, précisant que dans cet hémicycle, le Conseil municipal ne fait aucune loi. Il n'est pas un Conseil législatif, mais un Conseil délibératif. D'autre part, orienter le Conseil administratif et la Commune sur les choses que les conseillers municipaux souhaitent à tout son sens. Effectivement, si ceux-ci souhaitent déposer une motion pour servir de la cuisine thaïe au restaurant scolaire, demander à ce que la nourriture soit végan, ou autres, ils peuvent le faire et ils l'ont déjà fait. Le dépôt de cette motion a donc tout son sens.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette motion en commissions.

Le Conseil municipal accepte, par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de cette motion M 10-2021 P, présentée par le PDC, en commission Sports, ainsi qu'en commission Sociale.

B. Résolution

a) R 06-2021 P : Pour que Plan-les-Ouates se déclare zone en faveur du *Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)*

M. Seydoux souhaite se prononcer avant l'entrée en matière sur cette résolution R 06-2021 P. Il explique que ce n'est évidemment pas un pro nucléaire qui est en train de s'adresser à eux, mais qu'il estime qu'il faut mettre des limites aux discussions de cet hémicycle. En effet, une question aussi mondialement importante que la question du nucléaire se doit d'être discutée à d'autres niveaux. La Suisse a déjà signé les traités. Ce n'est donc pas à leur dimension de traiter ce type de sujets. Il rappelle qu'ils se moquent assez de la Ville de Genève qui veut s'occuper du monde entier et qui peine à s'occuper de ses propres problèmes. Il préférerait que cet hémicycle passe du temps sur leurs problématiques. Il informe qu'il a malheureusement appris l'annulation du Festival Plein-les-Watts et qu'il préférerait que le Conseil municipal se penche sur les problématiques autour de leurs jeunes plutôt que de s'occuper des questions du nucléaire. Raison pour laquelle il annonce que les Verts libéraux ne voteront pas l'entrée en matière sur ce sujet. Mais il tient à le souligner et il le répète, ce ne sont pas des pro nucléaires qui s'expriment.

M. Kutner entend très bien les propos de M. Seydoux. Il explique que cette résolution a été amenée, non pas pour essayer de régler des problèmes du monde entier, mais tout simplement pour montrer que la Commune se positionne dans un débat qui est politique. Et c'est quelque chose que la Commune a fait auparavant et qu'elle fait toujours. Il pense notamment au vote sur le TISA et au fait que le drapeau tibétain ait été mis sur la Mairie. De plus, une résolution n'engendre aucun coût. C'est pour cela que cette résolution a été présentée.

M. Dupraz annonce qu'à l'instar des Verts libéraux, son groupe n'entrera pas en matière sur cette résolution. Comme il l'a dit au Bureau, si cette résolution avait porté, par exemple, sur la Centrale nucléaire du Bugey, qui est un peu plus proche de Plan-les-Ouates, qui a 40 ans et que la France aimerait prolonger de 10 ans, il serait peut-être entré en matière. Il ne dit pas qu'il aurait accepté, mais le sujet aurait été déjà plus local que ce traité de non-prolifération des armes nucléaires. Ce serait agir un peu comme la Ville de Genève. Alors, certes, Genève est le Canton

du CICR, mais il fait parfois des déclarations à l'emporte pièce sur beaucoup de sujets mondiaux et va parfois beaucoup trop loin. Et là, il estime que Plan-les-Ouates va beaucoup trop loin sur un sujet qui est mondial et qui n'est pas assez local.

M. Tinguely estime, quant à lui, que la Commune a son rôle à jouer. Elle a un avis politique, qu'elle peut donner. Le but d'une résolution, est une déclaration officielle de la part de la Commune. Comme l'a dit M. Kutner, la Commune affiche bien un drapeau tibétain sur les façades de la Mairie et elle affichera peut-être bientôt le drapeau de la Croix-Rouge. Genève a aussi une longue tradition anti-nucléaire et il est proposé que les collectivités fassent aussi la promotion de ce traité pour l'interdiction des armes nucléaires. Il estime qu'il est assez logique que la Commune ait le droit d'avoir un avis sur cette question. Il ne comprend pas le refus de certain d'entrer en matière. De tout temps la Commune se positionne là-dessus et il y a une logique à ce qu'elle continue de le faire.

Le Président constate qu'ils ont déjà commencé le débat avant l'entrée en matière. Il demande donc au Conseil municipal de se prononcer sur cette entrée en matière. Celle-ci est refusée par 11 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur cette résolution R 06-2021 P par 11 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions.

8. PETITION

a) Pe 03-2021 : Pour l'installation d'une caméra de surveillance dans la rampe du parking de Champ-Joly

L'objet de cette pétition ayant été pris en compte lors du vote de la délibération D 40-2021 P, **le Président** propose de la renvoyer en commission Sécurité.

M. Tinguely fait remarquer qu'il a été dit qu'il n'était pas nécessaire de traiter ce sujet en commission Sécurité car il était très important de le voter d'urgence. Et à présent, il leur est demandé de renvoyer cette pétition pour la traiter en commission Sécurité. A nouveau, il constate que la cohérence n'est pas au rendez-vous. Il propose, pour sa part, de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Magnin confirme que l'objet de cette pétition a été traité et propose de répondre ceci aux pétitionnaires.

M. Rochetin estime qu'à partir du moment où cette pétition est entrée au Conseil municipal et qu'ils ont voté son ajout à l'ordre du jour en début de séance, celle-ci doit avoir un traitement. Elle doit, soit être renvoyée en commission, soit être renvoyée au Conseil administratif, soit être ajournée ou encore être classée. Du moment où elle a été traitée, il faut au moins que le Conseil municipal vote son classement.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur le classement de cette pétition.

L'objet de cette pétition ayant été pris en compte lors du vote de la D 40-2021, cette pétition est donc traitée. Le Conseil municipal accepte son classement par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

9. QUESTIONS

9.1 Motion sur la Charte des jardins

Mme Soulier demande où est la motion qui a été déposée, concernant la Charte des jardins.

M. Rodriguez répond que cette motion est incluse dans la délibération D 196-2020 *Pour la biodiversité à Plan-les-Ouates*.

9.2 QE 02-2021 Question écrite pour *Save a Life*

Mme Soulier donne lecture de la question écrite suivante :

‘ Nous avons été approchées par l’Association Save a Life, reconnue d’utilité publique et fondée en 2015, qui a pour but de contribuer à sauver des vies en proposant de former des bénévoles dans la population.

Ceux-ci, en tant que 1er répondant, permettent d’augmenter la survie des personnes en arrêt cardiaque en pratiquant les gestes de 1er secours adéquats en attendant les professionnels du 144.

Cela a permis de diminuer de 50% le taux de mortalité en 2020.

La question : est-ce que la commune est intéressée à promouvoir cette association en proposant au sein de ses employés de les former au 1er secours et d’être 1er répondant pour la population de Plan-les-Ouates et alentours.

Aujourd’hui 15 communes Genevoises sont déjà partenaires et plusieurs autres sont en cours de signatures.

C’est une plus-value pour notre commune.

Toutes les informations sont disponibles sur leur site internet : <https://www.save-a-life.ch/>

Nous proposons que Mme. Schmid vienne présenter leur association lors d’une prochaine commission social-santé.

Barbara Soulier / PDC’

M. Magnin prend acte de cette question à laquelle il sera répondu par écrit lors du prochain Conseil municipal. Il explique toutefois qu’il y a déjà eu des contacts entre la Commune et *Save a Life*, il y a quelques années. Il faut qu’il reparte dans l’historique et regarde ce qui a été fait et ce qui est fait actuellement. Former un certain nombre de collaborateurs, afin qu’ils puissent intervenir est intéressant, mais il faut voir les contraintes que cela impose s’ils peuvent être appelés en urgence et voir s’il y a des coûts, etc. Il ne peut en dire plus actuellement, mais il sera répondu par écrit.

9.3 Nuisances sonores dues à l’autoroute dans le quartier des Sciers

M. Seydoux informe avoir été interpellé par des habitants du quartier des Sciers. Ces derniers sont contents dans leur nouveau quartier où, à priori, les choses se passent bien à part un gros souci de nuisances sonores lié à l’autoroute. Ils demandent si des mesures sont prévues, soit par la Commune, soit par le Canton ou l’OFROU (Office Fédéral des Routes) pour limiter ces nuisances et si oui, quelles sont ces mesures et dans quels délais seront-elles prises ?

M. Rodriguez complètera sa réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal, mais peut d’ores et déjà répondre que des discussions sont en cours avec l’OFROU, lequel doit justement protéger des nuisances qui émanent de la route nationale. Ces discussions entre le Canton, la Commune et l’OFROU portent également sur la réalisation de la route d’accès pour le quartier des Sciers, qui est normalement prévue pour l’année prochaine. Ceci dit, il reviendra avec le calendrier intentionnel, ainsi que les mesures, lors du prochain Conseil municipal.

9.4 Problèmes avec les microphones

Mme Baillon fait remarquer qu'ils ont souvent des problèmes avec les micros et aimerait savoir si ces micros leur appartiennent, s'ils sont loués, depuis quand, à qui et combien ils coûtent.

M. Rodriguez lui répond qu'il répondra à toutes ces questions lors de la prochaine séance.

10. DIVERS

10.1 Planification des commissions lorsqu'un objet est renvoyé à plusieurs commissions

M. Kutner s'exprime au nom de son groupe qui a remarqué que souvent, les objets renvoyés dans plusieurs commissions le sont dans des commissions conjointes et que cela peut nuire au fait de pouvoir parler d'un objet tout simplement du point de vue d'une commission car tout le monde est là qu'ils se retrouvent ensuite presque en plénière. Ils demandent donc de bien séparer les commissions et lorsqu'un objet est envoyé dans plusieurs commissions, qu'il soit traité séparément, sauf lorsqu'il y a des présentations, par chaque commission, afin que celles-ci puissent parler des aspects propres à leur commission.

M. Magnin explique dans la majorité des cas, lorsqu'un objet est renvoyé dans plusieurs commissions, il est traité dans chacune de ces commissions. Cependant, il est parfois nécessaire que tout le monde puisse partager sur le sujet, raison pour laquelle il y a des commissions conjointes. Cela ne doit pas être la majorité des cas et il rejoint M. Kutner là-dessus. Ils le font dans les cas qui nécessitent de pouvoir partager les informations.

10.2 Retour sur le transfert du bâtiment du chemin de Vers 1 dans le patrimoine administratif

M. Favre revient sur la délibération qui permet le transfert du bâtiment du chemin de Vers 1, du patrimoine financier vers le patrimoine administratif, ce qui pose notamment le problème soulevé par M. Seydoux. Il se demande s'il est possible de maintenir ce bâtiment dans le patrimoine administratif en construisant, par exemple, deux logements pour étudiants, logements qui font souvent défaut. Ceci afin de pouvoir conserver ce bâtiment dans le patrimoine qui leur plait le plus. Il les laisse réfléchir à cela et ne veut pas provoquer un débat à 22H40.

10.3 Hommage du futur Président à son prédécesseur

M. Rochetin les remercie de l'avoir élu Président pour l'année prochaine et adresse à son prédécesseur, le discours suivant :

' Pierre, permets-moi un tout petit diVERS sous forme d'une sorte de digression verte ...

Il est l'heure de lever notre VERRE à notre président pour sa fin de mandat. Tu n'es ni un VERSeau puisque tu es poisson du 25 février, ni un VERT sot, car loin d'être idiot mais bel et bien le VERitable VERT aVERTi qui achève son année présidentielle.

Merci et bravo à toi qui a réussi enVERS et contre tout à mener ton groupe, sans tirer la couVERTure à toi, à un beau succès lors des élections 2020 et notamment avec tes convictions, tout sauf VERSatiles.

Et sans mettre à l'enVERS les équilibre politiques tu as amené une uniVERSitaine de plus sur les bans de notre conseil.

Tu termines cette année de présidence bouleVERSée par le COVID, à devoir VERifier le port du masque, bref cette année où tout va de traVERS. Sortons couVERTS !

Ce perVERS COVID qui ne t'a pas donné l'occasion de vivre les cérémonies protocolaires liées à la fonction VERTueuse de président.

Alors sans te balayer d'un reVERS ni de main, ni de raquette, nous te souhaitons un bon retour VERS ton siège de conseiller municipal dans cette arène politique, notre petit centre de l'uniVERS.

Merci Pierre'

10.4 Discours du Maire

M. Magnin fait la déclaration suivante :

' Pierre, nous avons partagé cette année ensemble, en tant que Président du Conseil municipal et en tant que Maire. Cela se termine ce soir, avec cette dernière séance et je dois dire le plaisir que j'ai eu d'être avec toi sur toutes les manifestations, tous ces discours que nous avons pu prononcer, au bénéfice des associations, partager toutes ces assemblées générales. Vraiment, ce zoom était merveilleux.

Je sais, je connais ton stress, ton inquiétude, ton envie de bien faire et je crois que finalement, cette pandémie, quelque part, t'as un peu soulagé, t'as permis peut-être de mieux dormir dans les demandes et les besoins que nécessitent ta fonction de 1^{er} homme de la Commune et tu as vécu quelques péripéties. Effectivement, cette année a été difficile. On a dû faire les municipaux de différentes façons. On a dû porter le masque, on a dû traiter ce port du masque. Mais maintenant c'est fini et je pense que tu dois avoir un certain soulagement parce que, quand même, pour cet enseignant-poète que tu es, tu es quand même l'homme qui croyait avoir fini sa carrière politique et qui a fait deux fois la présidence dans la foulée et je crois que tu es particulièrement heureux d'être au Conseil municipal, d'amener un certain nombre de choses et nous avoir dirigés cette première année de législature où il y a tout plein de choses à mettre en place et qui été loin d'être simple.

Merci Pierre pour cette année de législature. Bon retour parmi ceux qui ont le droit de parler et bonne poursuite pour ces quatre prochaines années. !'

10.5 Discours de M. Solari

Au nom des Verts, **M. Solari** fait le discours suivant :

' Je voulais te dire M. le Président, Cher Pierre,

Je fus ton Maître, tu as été mon Président, comme tu aimes souvent le dire. Me voici donc, au nom des Verts, investi de la tâche d'écrire le sensible d'un bref remerciement. Oh oui, Pierre ! Je vous fais grâce, je ne vais pas chanter. La lumière vient déjà et le film est terminé ; c'était la dernière séquence, c'était la dernière séance.

D'ici quelques secondes, tu quitteras cette charge qui te plait tant de 1^{er} citoyen de la commune de Plan-les-Ouates. Placé sous le signe du rat et du bœuf, par la suite, cette année fut rude et compliquée pour nous toutes et tous. Je m'imagine dès lors aisément l'inconfort que l'humaniste chaleureux que tu es a dû ressentir. Poète engagé, sensible à l'état de Monde et ses bouleversements, tu as su puiser dans tes ressources internes, accumuler... ahhh je ne sais pas très bien si ce verbe te sied parce qu'il frotte et il froisse ta croyance dans la décroissance. Mais bref, disons donc que tes facettes multiples, cracheur de feu, mais pompier aussi, clown et lexicophile, engagé et rassembleur, t'ont permis de rendre notre quotidien politique agréable.

Merci de tout cœur. Nous te souhaitons le meilleur pour l'échéance à venir. Le titane fait des miracles, les escaliers ne te résisteront plus, les courts de tennis t'attendent, ton VTT s'impatiente. De nouveau agile sur tes pattes, tu seras. Que le courage, la confiance et la sérénité t'accompagnent dans cette nouvelle aventure fort inédite.

Nous sommes de tout cœur avec toi. Merci beaucoup !'

10.6 Voyage du Conseil municipal

Le Président annonce que cela fait une année qu'il souhaite organiser un voyage du Conseil

municipal sur trois jours, souhaitant les emmener dans le Jura, visiter Longines, Swatch et les éoliennes du Mont-Crosin. Or, un voyage de trois jours n'étant pas possible, il a fallu envisager un voyage sur deux jours, puis sur une journée et ensuite, espérer pouvoir organiser une soirée. Comme il croit au miracle, il demandera peut-être un petit passe-droit à leur futur Président, la situation s'étant tellement bien améliorée, pour se retrouver une soirée au mois de juin 2021. Ils ont tous souffert de n'avoir pu se retrouver pour des moments plus festifs. Il avertit donc les conseillers municipaux qu'ils peuvent tout de même s'attendre à un petit quelque chose. Il envisage d'organiser un petit tournoi. Il ne leur dit pas de quoi même si certains le savent déjà.

10.7 Mot du Président

Le Président fait, à son tour, le discours suivant :

' Il est d'usage, pour le Président du Conseil municipal, de retracer les événements, petits ou grands, qui ont jalonné son année. Le moins que l'on puisse dire ou écrire, c'est que douze mois, quatorze, quinze, seize mois, on ne sait pas quand cela sera fini, de coronavirus, cela laisse des traces. Que ce soit pour nos commissions, nos plénières, ou les moments festifs et conviviaux qui auraient pu accompagner notre vie politique et les fêtes communales. Je pense surtout aux joies des enfants lors des promotions sur la Butte, le Président fait un discours à cette occasion, aux étincelles du 1^{er} août dans nos yeux, aux partages et rencontres de Noël. Sans oublier, pour nous, la fondue du budget et les 'after' de nos commissions. Moments qui permettent et contribuent grandement à tisser des liens entre nous, hors partis. Et je le regrette profondément. Énonçant ces regrets, je ne peux non plus passer sous silence les tensions autour des masques, véritables révélateurs de nos émotions intérieures.

Que la convivance et la bienveillance sont parfois dures à cultiver ! Et pourtant, certains, certaines savent que je suis un incroyable idéaliste. Et si présider, diriger des réunions était parfois 'or ... donner' (donner de l'or) ? Alors, l'autorité serait très différente. Je soumets cette utopie à vos réflexions Mais laissons les difficultés de côté, laissons les aspérités au passé et tournons nos regards vers les éclaircies qui s'annoncent, vers les rayons de soleil et les arcs-en-ciel qui illuminent parfois nos dimanches après-midi pluvieux. Je souhaite, du reste, à mes successeurs un avenir bien meilleur.

Je ne saurais terminer ce billet sans adresser de nombreux remerciements à toutes celles et ceux qui oeuvrent pour le bien de notre Commune, qu'elles ou qu'ils soient dans l'ombre ou la lumière. En tout premier lieu, je tiens à vous remercier, toutes et tous et en particulier les membres du Bureau, pour avoir décidé et donc permis, de tenir nos séances en présentiel. Cela m'a permis d'accomplir au mieux, j'espère, mon rôle de Président. Merci à tous les dicastères qui sont sur le terrain et oeuvrent au quotidien. Je crois qu'à Plan-les-Ouates, nous avons d'excellentes et d'excellents cheffes et chefs de Service. Si nous orientons la politique, c'est eux qui font tourner la boutique. Mes remerciements sont aussi adressés à l'équipe du Secrétariat et en particulier à Patrizia Melli pour sa gentillesse et sa compétence dans la transmission des documents. Et last but not least, un grand bouquet de fleurs pour mon femme's club, qui m'écoute à la maison et qui est content que mon année se termine. Permettez-moi un dernier partage, je quitte cette fonction avec un petit regret ; le Pierre Noël ne pourra plus agiter sa cloche. Et une grande joie, celle de redevenir un simple pair parmi ses pairs.

Merci pour votre attention !'

10.8 Souhait de M. Favre pour que les partis politiques travaillent ensemble

M. Favre souhaite faire une déclaration très courte, mais qui va leur paraître saugrenue, ce dont il les prie de l'en excuser par avance. Cela parle de politique, mais au sens noble du terme, dans le sens où l'on voit que les partis à Genève, il parle des partis cantonaux, se restructurent. Le sien en particulier, ce qui a été annoncé depuis longtemps. Il a vu dans la presse que le parti socialiste était en phase de restructuration. Ils comptent, au sein de ce Conseil municipal, un secrétaire général de parti éminent, en la personne de M. Vincent Gillet. Il annonce qu'il s'est permis

d'écrire un petit mot à son parti central, à titre personnel, il n'en a pas avisé ses collègues. Car en effet, selon sa position, les partis doivent commencer à travailler différemment, à approcher les problèmes différemment, ensemble surtout. Il estime qu'ils peuvent faire beaucoup de choses ensemble et beaucoup mieux. Les conseillers municipaux sont les délégués des partis dans les communes et il les incite à prendre contact avec leurs dirigeants cantonaux pour dire que vraiment cela suffit, qu'il faut que Genève se bouge, soit moderne, près des gens, près des problèmes et en continuant avec les partis qui se tirent dans les jambes, ils n'avancent pas. Il se fait donc le prophète pour les inciter à approcher leurs partis respectifs, ce qu'il a lui-même fait à titre personnel car ils doivent changer quelque chose à Genève.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, le **Président** clôt la séance à 23H00 et souhaite à tous une bonne soirée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire
Sylvain DUPRAZ

Le Président
Pierre TORRI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 29 avril**
- b) **Finances du 5 mai**
- c) **Sports du 6 mai**
- d) **Sécurité du 10 mai**
- e) **Conjointe Finances + Environnement et infrastructures + Culture du 12 mai**

Annexe 1)

D 31-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'490'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates.

Annexe 2)

D 32-2021 R : Transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif.

Annexe 3)

D 33-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires.

Annexe 4)

D 34-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 235'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 36-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 37-2021 R : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

Annexe 7)

D 39-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 27'000.- pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates.

Annexe 8)

D 40-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 16'000.- destiné à l'installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome à Plan-les-Ouates (délibération munie de la clause d'urgence).

Annexe 9)

D 41-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000.- pour le financement d'une étude sociale sur le quartier du Vélodrome à Plan-les-Ouates.

Annexe 10)

D 42-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 12'000.- pour la réalisation d'une étude sur les besoins des aînés de plus de 75 ans.

Annexe 11)

M 08-2021 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer.

Annexe 12)

M 09-2021 P : Pour considérer et aider les proches-aidants.

Annexe 13)

M 10-2021 P : Pour la mise en place de conférences scientifiques «Santé et Bien-être».

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 18 mai 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE ET ENFANCE

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 29 avril 2021 20h00

Crédit d'engagement de 210 000 F pour une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers

- 90m2 pour besoins communaux avec une petite cuisine, un bureau, un toilette et un endroit de stockage.
- Crédit voté à l'unanimité.

Social

- Echange, réflexion et présentation des acteurs sociaux du quartier du Vélodrome.
- Les services sociaux de Lancy et Plan-Les-Ouates travaillent à la mise en place d'un contrat de quartier intercommunal pour 5'300 habitants au quartier La Chapelle-Les Sciers. Avec un financement annuel des deux communes pour des projets en commun.

Bâtiment Champ Joly CE

- Les activités parascolaires utilisent déjà ce bâtiment.
- Les Abeilles et le Japlo vont être transférés temporairement.
- L'organisation du déménagement est en cours.

Promotions et fête des 8P

- Promotions sur le temps scolaire seulement avec les enfants, avec manège en tournus.
- Fête des 8P sur le temps scolaire, avec remise de la BD. La commission demande d'avoir une fête plus large si possible.

Présentation de bilans

- Présentation des bilans de la Villa et de l'Atelier d'alimentation pour 2020.

Cyclomoov

- Sorties en triporteur proposées gratuitement aux aînés volontaires de Plan-Les-Ouates.

Divers

- Visite des 7P, fin mai début juin dans un cadre restreint.
- Semaine du goût aura lieu en septembre, une lettre a été envoyée aux associations de la commune.
- Projet d'aide à la parentalité, pour les crises et développement de l'enfant.
- Autrefois Genève a fait appel aux Communes, pour solliciter le département de la cohésion sociale.
- Projet en cours de bail sur 3 ans pour l'ancienne maison Chappuis près du Collège Stittelmann pour l'occupation des jeunes.

La rapportrice : **Romy Ferri**

Mai 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 18 mai 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : Mercredi 5 mai 2021 – 20h00

2. Délibération D 37-2021 : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Passage en revue de quelques annexes.

Il y a 12,4 millions d'excédent de revenus. Cet excédent vient du fait que le *budgeting* des revenus fiscaux est donné par les prévisions des autorités cantonales, desquelles la Commune est tributaire. Le taux d'endettement net est de -487 %.

Discussion enrichie, notamment sur la taxe professionnelle communale.

RFFA cause une baisse de 9'858'267 F pour les résultats de la fiscalité 2020 des personnes morales pour Plan-les-Ouates.

En soustrayant les éléments exceptionnels à cette année 2020, l'excédent de revenus s'élèverait à 4'411'510 F.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

Marion LOGEAN, rapporteuse

6.5.2021

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 18 mai 2021

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS</p>

Date de la séance de la commission : Jeudi 6 Mai 2021 à 19h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Audition du Club de natation de Plan-les-Ouates

Le comité est venu présenter le club de natation ; Présentation du chemin effectué depuis 2017 et des objectifs 2021-2025. Actuellement, il y a 600 membres entre 4 et 75 ans.

Communications du Conseil administratif

Présentation par un diaporama des nouvelles installations des Cherpines (tennis, pétanque).

Présentation des résultats du sondage effectué auprès des associations sportives au sujet du type de revêtement sportif de la future salle de gymnastique du Rolliet. Le choix s'est porté sur un sol souple en résine.

Divers

Présentation du projet de sondage destiné à la population concernant le réaménagement du terrain rouge au Pré- du-Camp.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 10 mai 2021

RAPPORT MODIFIE DE LA COMMISSION SECURITE

Date et heure : **Lundi 10 mai 2021, 20 heures**

Lieu : **Mairie** – Salle du Conseil municipal

1. Communications du Conseil Administratif

a) **Installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome :**

Mme Monbaron nous rappelle que des jeunes se rencontrent en soirée dans ce parking jusqu'à tard dans la nuit ce qui crée des nuisances. Les habitants sont excédés.

Différentes actions ont été mises en place mais sans grand succès. Une délibération munie de la clause d'urgence a été préparée. L'idée est de pouvoir installer des caméras dans ce parking avant l'été.

Les commissaires posent différentes questions concernant des aspects techniques, l'emplacement des caméras, l'origine de ces réunions nocturnes.

Lors des deux votes consultatifs, la commission préavise favorablement la clause d'urgence par 7 voix pour et 1 voix contre ainsi que cette délibération à l'unanimité.

b) **Pétition Pe 01-2020 : point de situation**

Une rencontre a eu lieu avec les pétitionnaires par visioconférence. Les différentes mesures entreprises semblent porter satisfaction. Les pétitionnaires constatent une amélioration de la situation. Des questions et des interventions des commissaires s'ensuivent.

c) **Contrôleurs du stationnement : point de situation**

Tout se passe bien avec les contrôleurs du stationnement. La population semble bien les accepter. Monsieur Valceschini dresse un bref bilan de leur premier mois de travail. Mme Monbaron nous expose différents aspects techniques concernant l'application choisie.

d) **Divers**

- Mme Monbaron nous informe qu'un agent s'est fait rouler sur un pied lors d'un contrôle de circulation.
- Monsieur Valceschini nous informe que le travail des agents municipaux est amélioré grâce à une application mobile liée à la Police Cantonale (imposée au niveau fédéral) et que les agents municipaux font un bon travail.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 18 mai 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 18 mai 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE CULTURE – ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURE – FINANCES
--

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Mercredi 12 mai 2021 – 19h00

Commission conjointe Culture – Environnement et infrastructures – Finances

4. Délibération D 36-2021 : Crédit d’engagement de 210 000 F pour l’aménagement d’une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates

L’autorisation de construire arrivera mi-mai et l’inauguration de l’arcade aura lieu en octobre.

Cette délibération est préavisée favorablement à l’unanimité de la commission Culture, respectivement à l’unanimité de la commission Environnement et infrastructures, et à l’unanimité de la commission Finances.

Commissions Environnement et infrastructures – Finances

5. Délibération D 31-2021 : Crédit d’engagement de 2 490 000 F pour la réalisation des travaux d’assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Il s’agit d’une rénovation énergétique et technique pour garantir le standard THPE. Le bâtiment serait partagé entre le Service Constructions et Aménagement (SCA) et le service de la police municipale (SPM). L’autorisation de construire est prévue en juillet et l’emménagement des collaborateur-trices est prévu en été 2022. Discussion autour du besoin de végétalisation et d’originalité du bâtiment.

Cette délibération est préavisée favorablement à l’unanimité de la commission Environnement et infrastructures, respectivement à l’unanimité de la commission Finances.

6. Délibération D 34-2021 : Crédit d’engagement de 235 000 F pour l’entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates

Il s’agit de la réfection totale du tronçon routier du chemin de Vers. La réalisation des travaux est prévue pour septembre.

Cette délibération est préavisée favorablement à l’unanimité de la commission Environnement et infrastructures, respectivement à l’unanimité de la commission Finances.

./.

7. Délibération D 32-2021 : Transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

Le but étant la cohérence, puisque ce bâtiment n'aura plus d'état locatif.

Cette délibération est préavisée favorablement par 8 oui et 1 abstention.

8. Délibération D 33-2021 : Crédit d'engagement de 220 000 F pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires

Les Abeilles et le JAPLO emménagent provisoirement à Champ-Joly CE, avant d'emménager dans le nouveau bâtiment de la paroisse. Les pavillons ont été proposés à d'autres entités, mais les retours ont toujours été négatifs. La parcelle de la paroisse sera libérée fin septembre 2021.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

Marion LOGEAN, rapporteuse



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 31-2021**
 Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 2 490 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Vu la résiliation du bail au 15 juin 2020 du cabinet médical sis au chemin des Vuattes 1 et celle à venir au 31 août 2021 de la Fondation Clair-Bois sise au chemin de Vers 1,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu la consommation énergétique du bâtiment et son indice de dépense de chaleur (IDC) supérieur à 600 MJ/m²/an (703 MJ/m²/an), nécessitant selon la loi sur l'énergie (L2 30) d'entreprendre des démarches pour le faire baisser,

vu les problèmes d'obsolescence et de vétusté du bâtiment dans son ensemble,

vu les études de projet réalisées en lien avec la délibération D 165-2019, le dépôt d'une demande d'autorisation de construire DD 114'076 et le retour des appels d'offres aux entreprises,

vu l'exposé des motifs EM 31-2021, d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates, pour les phases SIA 4.51, 4.52 et 4.53.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 490 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates,
3. De comptabiliser la dépense prévue de 2 490 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette de 2 490 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. De consolider les études réalisées préalablement via la délibération D 165-2019 conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1.

SCA/VLM/bg /#99'912 – SF/PL – 18.05.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 32-2021**
Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

Vu la résiliation du bail au 15 juin 2020 du cabinet médical et celui à venir du 31 août de la Fondation Clair-Bois,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu la délibération D 31-2021 et l'exposé des motifs EM 31-2021 pour la réalisation des travaux d'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, d'avril 2021,

vu l'affectation des parcelles N° 4512 et N° 4513 et des bâtiments N° 1902 et N° 1903,

vu la nécessité de transférer ces parcelles et bâtiments figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. De transférer le bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 2 930 810 F représentant la valeur comptable des parcelles N° 4512 et 4513.
2. D'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

SCA/VLM/bg /#100'155 – SF/PL – 18.05.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 33-2021**
 Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 220 000 F pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires

Vu la création, le 1^{er} octobre 2002, de l'association « Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates », souhaitée par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le vote de la délibération D 05-1999, permettant la réalisation de structures scolaires provisoires sur la parcelle N°10'407, propriété de la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly-Certoux et sur les parcelles adjacentes N°10'029 et N°10'030, propriété de la Commune,

vu l'utilisation de ces infrastructures dès 2002 par le jardin d'enfants « Les Abeilles » et le Jardin d'aventures « JAPLO »,

vu la demande d'autorisation de construire DD 113'845 déposée par la Paroisse catholique romaine de Perly-Certoux et Plan-les-Ouates pour la réalisation d'un bâtiment de 35 logements sur la parcelle N°10'407 nécessitant le déplacement des activités du jardin d'enfants « Les Abeilles » et du « JAPLO »,

vu la résiliation de la convention d'utilisation du sol pour la date de 30 septembre 2021 entre la Paroisse et la Commune,

vu la proposition de mise en vente des pavillons effectuées auprès des communes de Genève, Vaud et certaines communes de Fribourg ainsi que des Associations du canton, restée sans effet à ce jour,

vu la nécessité de relocaliser les activités du jardin d'enfant « Les Abeilles » et du « JAPLO » dans les locaux de l'école Champ-Joly CE,

vu la demande d'autorisation M 8763 déposée par la Commune pour la démolition des pavillons du jardin d'enfants « Les Abeilles » et du « JAPLO »,

vu l'exposé des motifs EM 33-2021, d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. De réaliser les travaux pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires.
2. D'ouvrir à cet effet au conseil administratif/maire un crédit d'engagement de 220 000 F destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense prévue de 220 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 220 000 F au moyen d'une annuité dès la fin des travaux estimé à 2021.

SCA/VLM/bg /#99'827 – SF/PL – 18.05.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 34-2021**
Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 235 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2017 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2018 à 2022) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2019,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin de Vers, suite à l'état actuel des chaussées nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ce chemin pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 34-2021, d'avril 2021, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 235 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 235 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 235 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.

SCA/GR/bg /#98'554 – SF/PL – 18.05.2021

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 210 000 F pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates

Vu la densité et la diversité du quartier de La Chapelle-Les Sciers,
vu les partenariats déjà en place entre la Commune et différents acteurs locaux,
vu l'analyse des besoins qui a été réalisée conjointement par le service de l'action sociale et de la jeunesse et par le service culturel,
vu la construction de l'immeuble E appartenant à la commune, dans lequel une surface a pu être réservée à cet effet,
vu le projet qui a été établi par nos mandataires,
vu toutes les activités et animations qu'il sera possible de mettre en place dans ce lieu et pour le quartier,
vu l'exposé des motifs EM 36-2021, d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,
conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la création d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 210 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 210 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 210 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 37-2021**
 Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se compose du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2019 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant :
 - de 82 937 918.06 F, dont à déduire les imputations internes de 9 488 997.90 F, soit net **73 448 920.16 F** aux charges
 - et de 95 342 651.01 F, dont à déduire les imputations internes de 9 488 997.90 F, soit net **85 853 653.11 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **12 404 732.95 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 12 404 732.95 F
 - et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant :
 - de 10 739 233.63 F aux dépenses
 - et 738 787.90 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 10 000 445.73 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant à l'actif et au passif un montant de 575 343 816.95 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 1 685 622.16 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
 - 1.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
 - 2.
7. D'alimenter le financement spécial des immeubles locatifs à raison de 1 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2021.
8. D'attribuer la somme de 5 000 000 F à la réserve pour mesures structurelles valeur 1^{er} janvier 2021.

Annexe : comptes annuels 2020 dans leur intégralité

SF/PL – 18.05.2021 – PLO #101'271



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **39-2021 P**
 Séance du 18 mai 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 27 000 F pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates

Vu l'Ordonnance sur la Signalisation Routière (OSR) du 5 septembre 1979, prévoyant en ses articles 22a et 22b la possibilité d'aménager des zones 30 et des zones de rencontre,

vu l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001, stipulant en son article 6, alinéa 1, que «l'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard» et que «si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires»,

vu la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR), du 18 décembre 1987, stipulant en son article 2A que «les communes sont compétentes en matière de gestion de la circulation, notamment pour la mise en place de marquage, sur le réseau de quartier communal non structurant»,

vu la Loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (LZ30) du 21 septembre 2007, stipulant en son article 6, alinéa 1, qu'«au plus tard 1 an après la mise en service de la zone, le département compétent ou la Commune compétente au sens de l'article 2 procède à une évaluation de la mesure sur la base d'un bilan réalisé par les requérants » et qu'« il ou elle vérifie que les objectifs ont été atteints, notamment la diminution du nombre d'accidents et la réduction de la vitesse, et que les mesures prises soient adéquates»,

vu le postulat Po 01A-2020 «pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h », accepté à l'unanimité par le Conseil municipal le 26 juin 2020, demandant en son point 1 «de dresser, pour l'ensemble des zones 20 et des zones 30 de la Commune, l'état d'avancement de la vérification des mesures et les résultats obtenus à ce jour»,

vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, prévoyant dans la section Mobilité, d' «évaluer les zones 20-30, les adapter, si besoin et d'étudier leur extension»,

vu les zones 30 et les zones de rencontre aménagées sur le réseau de quartier communal non structurant de la Commune de Plan-les-Ouates n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation au sens de la LZ30 , à savoir les zones 30 « Les Fraisiers », « Les Voirets », « Vandel », « Marc-Charrot » et les zones de rencontre « Vuattes », Bois-Malet », « Milice », « Chevaliers-de-Malte », « Massenet » et « Chemin des Vaulx »,

vu l'exigence de la Police Cantonale de disposer d'une certification des zones 30 et des zones de rencontre pour procéder à des contrôles de vitesse,

vu l'exigence du Département des Infrastructures de présenter une évaluation conforme aux dispositions légales pour certifier les zones 30 et les zones de rencontre,

vu la nécessité d'effectuer des contrôles de vitesse pour s'assurer du respect des vitesses de circulation par les usagers de la route,

vu l'exposé des motifs EM 39-2021, de mai 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre de la Commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 27 000 F, destiné à l'étude en vue de réaliser ces bilans.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 27 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC/bg # 99'518 – SF/PL – Mai 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 40A-2021**
Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire de 18 000 F destiné à l'installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome à Plan-les-Ouates

Vu l'art. 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08),

vu les rassemblements de personnes, l'occupation des sorties de secours, le vandalisme, les incivilités, les nuisances sonores et les dépôts sauvages constatés dans le parking souterrain du Vélodrome,

vu les doléances des habitants, la réception de courriers, e-mails et téléphones concernant les nuisances récurrentes et l'augmentation de leurs fréquences,

vu les diverses mesures mises en place par le biais de travailleurs sociaux, agents de la police municipale ou agences de sécurité, mais demeurées infructueuses,

vu les nuisances similaires rencontrées dans le parking dit « des Aviateurs » et leur disparition induite depuis 2013 par l'installation d'un système de vidéo protection,

vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance sur la commune de Plan-les-Ouates, qui décrit notamment les modalités relatives à la mise en œuvre, au fonctionnement et à la gestion de cette installation, ainsi qu'au traitement des bandes filmées,

vu l'exposé des motifs EM 40-2021, de mai 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

conformément aux articles 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui et 3 non

1. D'accepter l'installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation du parking souterrain du Vélodrome à Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 18 000 F destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 61.31.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SPM/OV/ #101559 – SF/PL – 18.05.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 41-2021**
Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire de 25 000 F pour le financement d'une étude sociale sur le quartier du Vélodrome à Plan-les-Ouates

Considérant :

L'évolution démographique importante de la commune de Plan-les-Ouates, que Plan-les-Ouates est l'une des communes les plus jeunes de Suisse, la mixité sociale du quartier du Vélodrome et les enjeux liés au vivre ensemble, le vieillissement naturel du quartier du Vélodrome et le nombre importants d'adolescents, la complexité d'évaluer la qualité de vie sur un quartier de manière objective, la volonté de mener une étude empirique en lien direct avec les habitants et les associations actives sur le quartier, l'exposé des motifs EM 41-2021, de mai 2021, comprenant les éléments relatifs à cette opération, conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une étude sociale effectuée sur le quartier du Vélodrome à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 25 000 F destiné à son financement.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 57.31.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SASJ/NBH – SF/PL – 18.05.2021 - #101826



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 42-2021**
Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire de 12 000 F pour la réalisation d'une étude sur les besoins des aînés de plus de 75 ans

Considérant :

Le fait que les 65 ans et plus représentent, à fin 2019, 15% de la population résidente de Plan-les-Ouates (1'560 personnes),

les statistiques fédérales montrant clairement que la proportion de personnes âgées en Suisse augmente, en raison du faible taux de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie,

l'entrée à l'âge de la retraite des enfants du « baby-boom » renforçant ce phénomène,

la volonté des Autorités communales de lutter contre l'isolement social des personnes âgées et de promouvoir leur participation citoyenne à vie communale,

l'importance de garantir au public aîné l'accès aux informations et aux prestations communales,

la nécessité de prendre en compte les difficultés de mobilité des seniors lors des aménagements communaux.

le besoin d'habitats adaptés spécifiquement aux personnes âgées à prévoir dans le développement des nouveaux quartiers,

l'intérêt de préserver la santé des seniors afin d'assurer et de pérenniser leur autonomie,

l'importance de valoriser et soutenir le travail réalisé par les proches aidants,

la nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Canton – LRT-1 – mentionnant que la politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du Canton et des communes,

la politique des aînés validée par le conseil administratif en janvier 2021,

l'exposé des motifs EM 42-2021, de mai 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 18 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une étude sur les aînés de plus de 75 ans.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 12 000 F destiné à son financement.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 53.31.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SASJ/NBH – SF/PL – 18.05.2021- #95498

Conseil municipal

Séance du 18 mai 2021

M 08-2021 P

PROJET DE MOTION

Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Considérant que :

La vie et la mort font partie de notre existence et que l'action de la collectivité se doit d'être aussi proche que possible des personnes durant la vie terrestre, jusqu'au terme de celle-ci,

les conséquences d'un décès, de quelque nature que ce soit, imposent aux familles des problèmes affectifs certes, souvent soudains, mais en sus des difficultés financières parfois bien difficiles à surmonter,

les coûts engendrés lors de cette phase inéluctable de la vie sont aujourd'hui à la fois élevés et parfois sources de problèmes supplémentaires au sein des familles,

la Ville de Genève et plusieurs autres communes du Canton proposent des aides de cette nature aux familles touchées par un deuil,

cette prestation devrait prendre en considération les dépenses relatives à l'intervention des Pompes funèbres, démarches, transport, cercueil, frais de crémation, alors que les autres frais resteraient à la charge des familles (avis, monument funéraires, stèles, etc..)

ce type de financement partiel, calculé sur la base de 20 décès annuels estimé à Fr. 4'000.- par famille, en moyenne, représente un budget annuel de l'ordre de Fr. 80'000.-

la commune de Plan-les-Ouates dispose de moyens financiers permettant d'envisager sereinement une telle prestation, à insérer annuellement au budget de fonctionnement

sur proposition du PLR de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

- 1) D'engager une réflexion sur l'objectif contenu dans la présente motion, aux fins d'apporter aux familles qui en font la demande officielle un soutien concret, familles qui seront appelées à présenter un dossier contenant toutes les informations nécessaires.
- 2) D'élaborer un règlement avec le concours du Conseil municipal, sur la base d'éléments existants dans les communes genevoises concernées par ce type de prestation, en prévoyant de confier le travail administratif y relatif à un Service de notre administration.

- 3) De vérifier si cette prestation pouvait être couverte par la suppression de dépenses similaires qui seraient à revoir par notre administration dans le cadre du prochain budget, afin de ne pas engendrer systématiquement une augmentation de la dépense publique.
- 4) D'examiner dans le même temps si la construction d'une structure funéraire serait opportune, permettant de déposer les défunts de Plan-les-Ouates durant la période qui précède les cérémonies religieuses et laïques.

Pour le PLR : Michel Favre, Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Romy Ferri Elias.

Pour le PDC :

Pour le MCG :

Pour Les Verts :

Pour les Vert'libéraux :

Pour les Socialistes :

CM PLO – 27 04 2021 (plrmf)



PROJET DE MOTION

Pour considérer et aider les proches-aidants

Considérant

- que la commune de Plan-les-Ouates a défini des objectifs d'entraide sociale dans sa politique communale
- qu'il est difficile de concilier vie professionnelle et vie privée lorsque l'on est proche-aidant
- qu'il faut lutter contre l'isolement social, digital et sociétal
- que l'épuisement physique, mental et financier guette souvent les proches-aidants
- que les actions des proches aidants ne sont pas comptabilisées dans les coûts sociaux ou médicaux
- que la famille ou les amis ne peuvent pas toujours répondre présents et aider

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

par x oui, x non, x abstention

à demander au Conseil administratif :

- de mener une politique active pour l'aide et l'assistance des proches-aidants
- de regarder en interne ou avec un prestataire pour réaliser cette aide
- de proposer une procédure de mise en œuvre et un budget pour cette aide

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Véronique ÖZAZMAN, Barbara SOULIER,
Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN

Exposé des motifs

Un proche-aidant est une personne

- qui assiste un membre de sa famille, un voisin ou un amis dans sa vie de tous les jours
- qui agit de façon bénévole et avec conscience du bien commun

Il faut bien être conscient que la charge physique, mentale et financière est parfois très lourde.

Au sens de la nouvelle loi fédérale concernant les proches-aidants (LRT), ceci est une responsabilité cantonale. Toutefois, nous sommes dans des actions de proximité où les communes ont bien plus de connaissances et de possibilités d'agir.

Plan-les-Ouates avait déjà mené une action sous l'impulsion de notre magistrat en charge des affaires sociales et une dizaine de personnes concernées étaient venues prendre renseignements et ressources.

Il s'agit maintenant d'aller plus loin en menant une véritable politique de soutien.

Pour cela, il faudrait mettre en place une collaboration avec les futures structures médicales des Cherpines, afin que les malades puissent y séjourner le laps de temps nécessaire et adapté à la situation.

Cela permettrait aux proches-aidants de reprendre leur souffle et d'être reconnus dans leur rôle difficile.

On ne choisit pas de le devenir, mais on sait qu'on le deviendra un jour ou l'autre.



PROJET DE MOTION

Pour la mise en place de conférences scientifiques « Santé & Bien-être »

« Mens sana in corpore sano »...

- Considérant que la prévention de la santé n'est que trop peu considérée.
- Persuadé que l'intérêt de la population pour des conférences thématiques en lien avec la santé est grand et que les questions relatives au sujet seront nombreuses.
- Constatant que la commune possède des lieux de rencontre, comme La Julienne par exemple, propices pour la tenue de tels événements.
- Relevant que les actions sous forme de cours ouverts au public notamment, sont nombreuses sur Plan-les-Ouates.
- Convaincu de l'image positive que dégageront de tels événements.
- Remarquant que le réseau des professionnels de la santé sur la commune est conséquent et pourrait être lié à de telles soirées.
- Persuadé que ces soirées thématiques pourront également être utiles aux nombreuses sociétés sportives de notre commune et éventuellement l'occasion pour certaines d'entre elles d'être partenaires de certaines soirées.

par x oui, x non et x abstention,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Proposer des cycles d'au minimum trois conférences thématiques scientifiques par année, en lien avec la santé et le bien-être.
- Prévoir une campagne promotionnelle liée à ces événements.
- Envisager une enveloppe budgétaire pour mandater des professionnels de la santé qui seront les orateurs de ces conférences, ainsi que les modérateurs.

Exposé des motifs :

- Faut-il s'étirer après les activités sportives ou avant ?
- Que connaissons-nous de l'ostéoporose ?
- Dois-je augmenter mes doses de protéines en période de croissance ?
- En modifiant mon alimentation, je peux diminuer la perte musculaire en périménopause ?
- Quelle vie après ma prothèse articulaire ?
- Qu'est-ce que le surentraînement ?

Voilà quelques exemples de thématiques scientifiques que nous aimerions voir naître au sein de notre commune. Des thématiques qui toucheraient l'ensemble de notre population par le choix varié des conférences.

Nous imaginons des conférences interactives avec une partie d'exposé scientifique et ensuite une partie consacrée aux questions/réponses qui sont toujours très appréciées dans ce type de soirée à thème.

L'enjeu nous semble très intéressant et l'investissement modéré pour proposer ceci au sein de notre commune.

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Véronique ÖZAZMAN, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN